

À TOUS, UN JOYEUX NOËL

LA PRESSE vous souhaite un Joyeux Noël en couleur, en page B 1

25 cents

MONTRÉAL, JEUDI 24 DÉCEMBRE 1981, 97^e ANNÉE, no 304, 60 PAGES, 4 CAHIERS



JEAN COUTU
PHARMACIEN
1370 est,
Mont-Royal.
Ouvert jour et nuit

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

\$110 MILLIONS POUR LES VICTIMES DE LA MIUF



Le ministre de la Consommation, André Ouellet, a fait savoir que le gouvernement allait consentir une aide maximale de \$5,000 aux propriétaires de maisons isolées à la mousse de formaldéhyde.

photo PC

page A 4

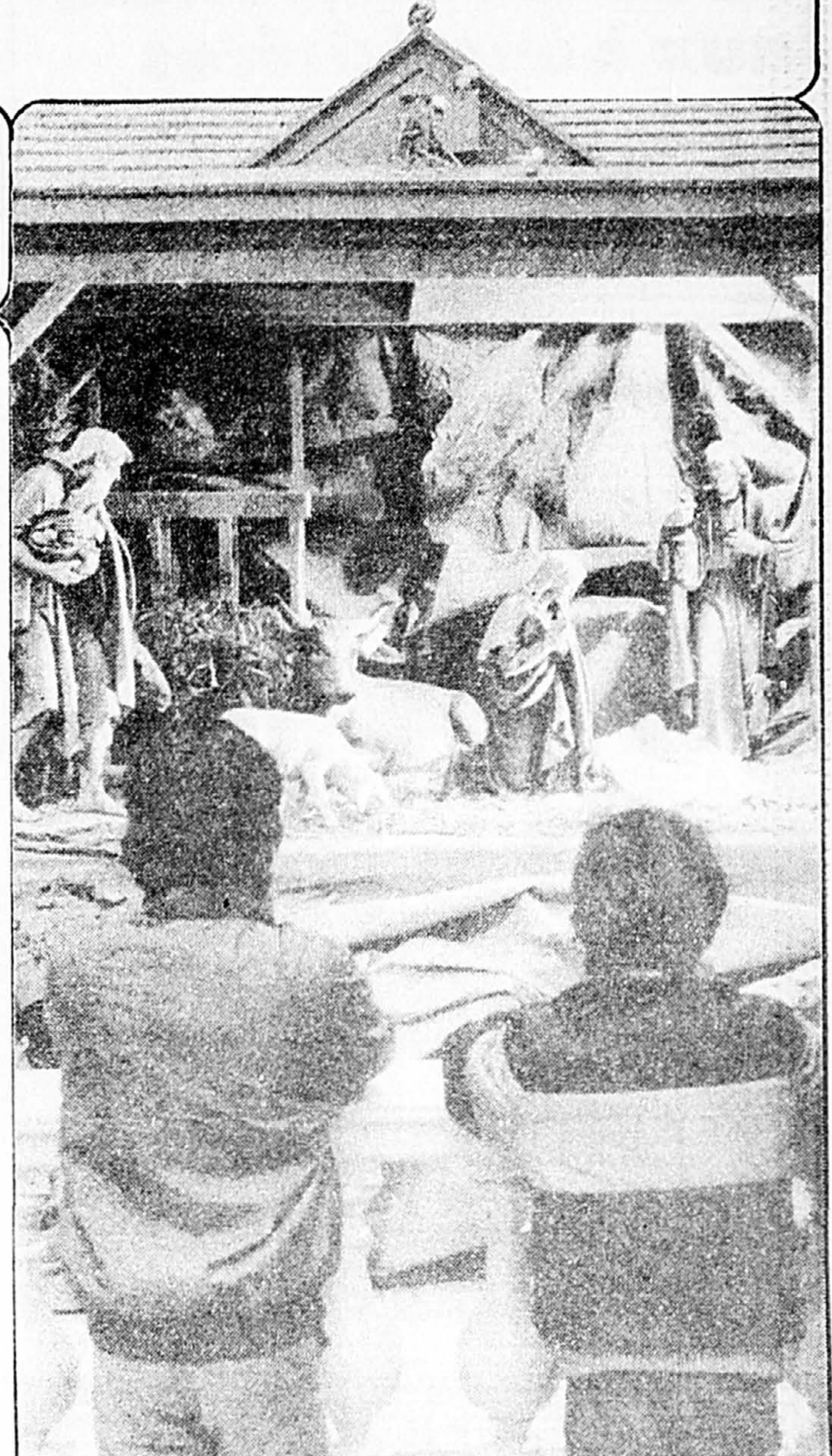


photo Robert Mailoux

PAIX SUR LA TERRE...

■ La contemplation de la crèche inculque à l'homme depuis des siècles un sentiment profond de paix intérieure, et semble lui redonner le sens d'une destinée qu'il perd trop souvent de vue dans la vie de tous les jours. Demain, Jésus naîtra, apportant avec lui le message d'amour et de paix dont les hommes ont tant besoin. Ces deux jeunes gens méditent en silence devant la crèche aménagée en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

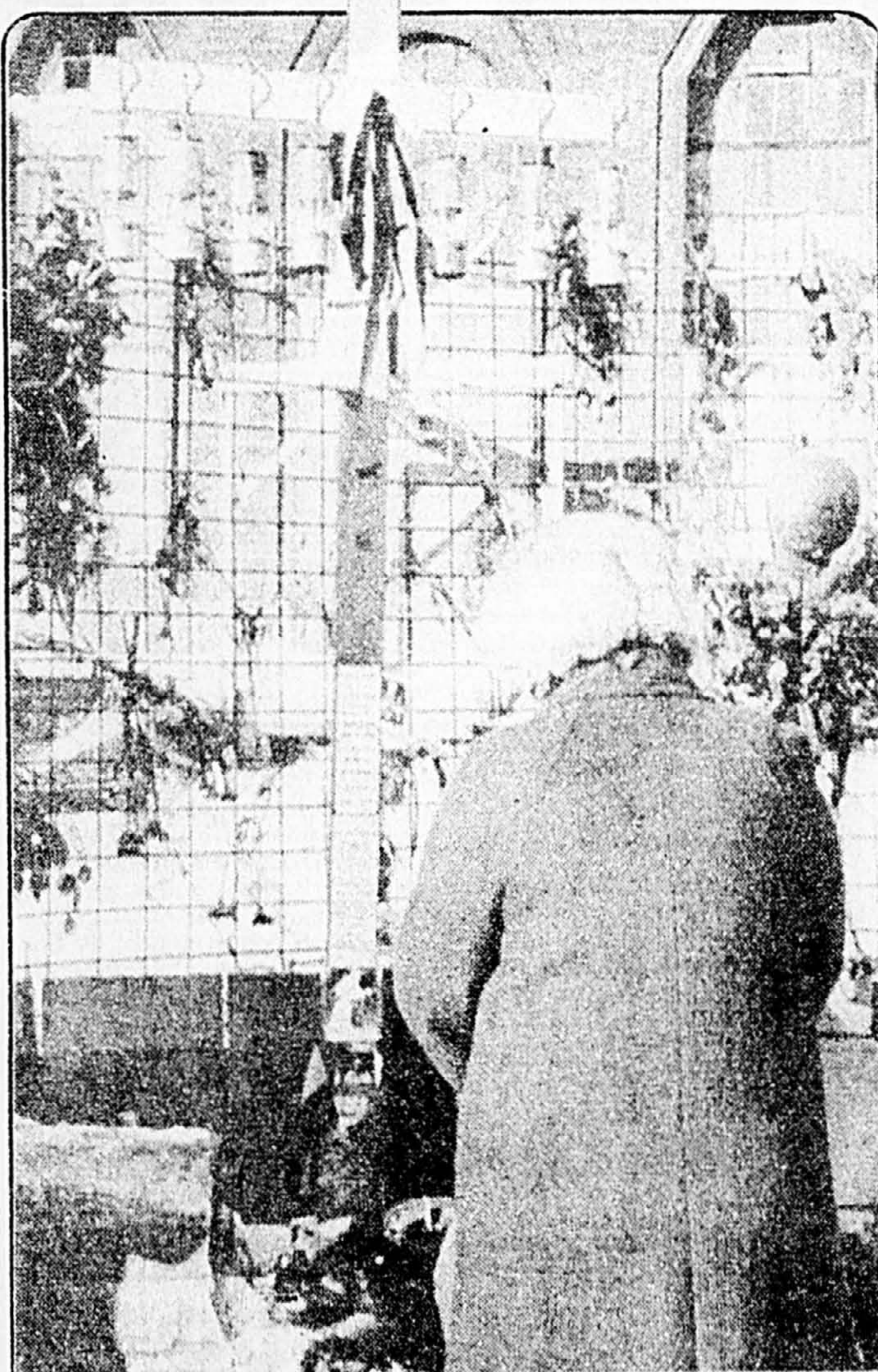


photo UPI

POLOGNE

SANCTIONS AMÉRICAINES

■ Une mère polonaise prie devant une croix érigée à l'entrée d'une mine en souvenir de sept mineurs tués par la police. Les lampes et casques des mineurs ornent cette croix. page A 5

L'ÉCONOMIE

CAISSES D'ENTRAIDE JACQUES PARIZEAU ESTIME QUE LE FRUIT EST MÛR

page C 1

■ Après un mois de cauchemar au Guatemala, les quatre québécoises sont finalement revenues hier au Québec. Dès son arrivée, Lise Francoeur s'est empressée de prendre dans ses bras ses deux enfants, Mélisa et Juan.

page A 3



photo René Picard, LA PRESSE

L'AFFAIRE DU GUATEMALA

ENFIN LIBRES!

SOMMAIRE

Annonces classées: C 8 à C 10
Arts et spectacles
— Informations: B 6 à B 11
— Horaires: B 2
Carrières et professions: C 5
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: C 1 à C 5
Éditorial: B 1
FEUILLETON: C 9
Horoscope: C 10
Le monde: A 5
Météo: A 2
Mots croisés: C 9
Plein Feux: A 6
Quoi faire aujourd'hui: B 2
Télévision:
— Horaires: B 2
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 3 à B 5
TABLEAU SPORTS
Bandes dessinées: 16
Mots croisés: 16



Trust Royal

Services immobiliers

Joyeux Noël à tous!

MONT-LAURIER

L'hôpital est de nouveau accessible aux bénéficiaires

■ Tout est redevenu normal à l'hôpital général de Mont-Laurier, à la suite d'une entente intervenue hier entre le Dr François Dufour, médecin anesthésiste et la direction de cet établissement.

HUGUETTE ROBERGE

Entérinée par le ministère des Affaires sociales, cette entente, dont les termes n'ont pas été divulgués, régle, du moins temporairement, c'est-à-dire jusqu'à la conclusion des négociations de la Fédération des médecins omnipraticiens avec le gouvernement, le problème vécu depuis deux mois dans cet hôpi-

tal et dénoue l'impasse dans laquelle ce problème avait échoué il y a une semaine.

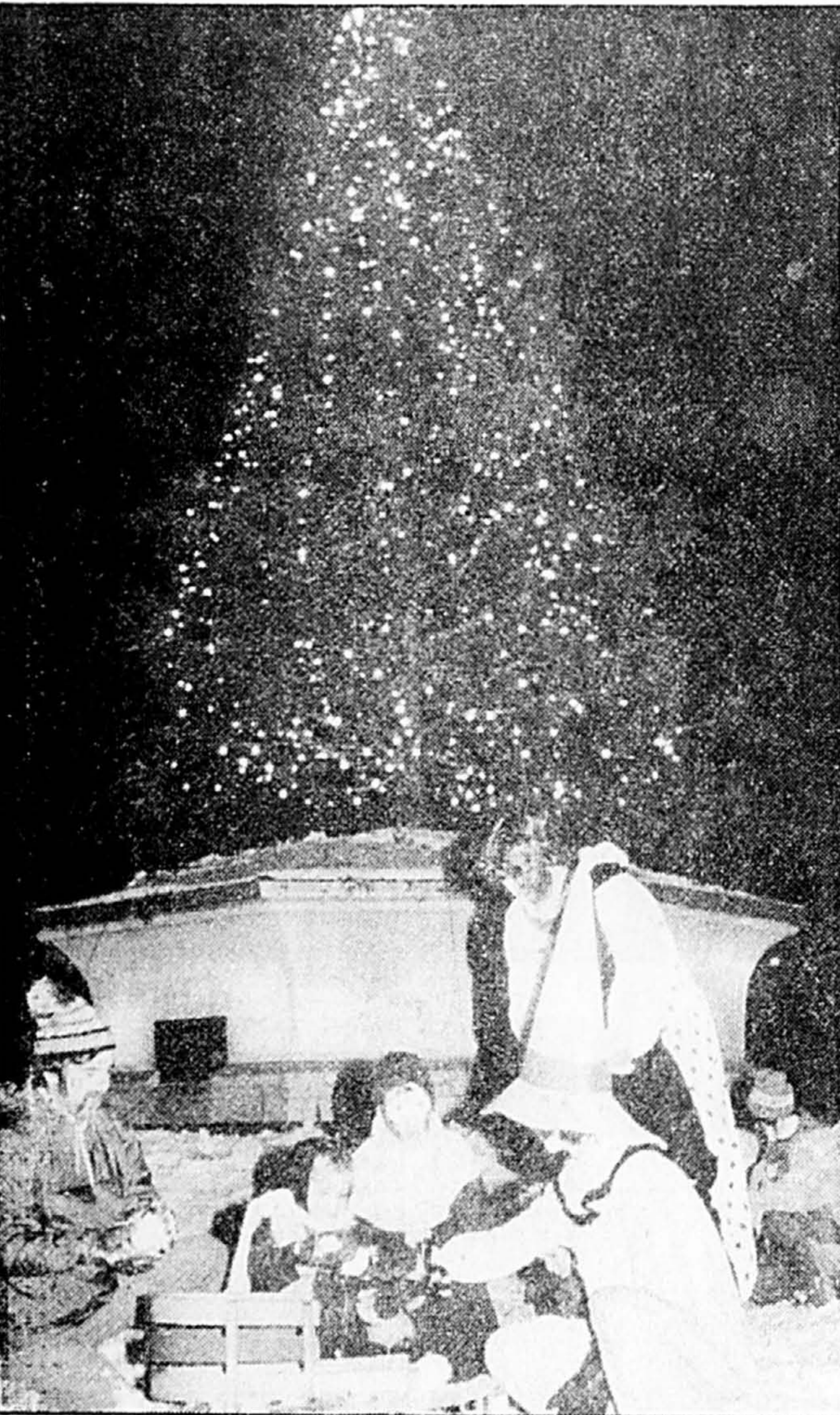
On se rappelle que la démission du médecin anesthésiste, survenue il y a dix jours, avait paralysé le travail des chirurgiens de l'hôpital de Mont-Laurier et entraîné la démission d'appui des autres médecins attachés à ce centre hospitalier. Plus tôt, cette semaine, la direction s'était vue forcée d'annoncer la fermeture de l'établissement pour le 1er janvier et le départ progressif (ou le transfert) des patients qui y étaient hospitalisés. Lundi et mardi, l'hôpital n'était accessible qu'aux cas d'urgence majeure.

Un policier arrive pile

■ Deux individus âgés de 20 et 24 ans ont fait irruption hier soir à la bijouterie Mappins située au 1000, rue Ste-Catherine ouest où se trouvaient alors une vingtaine de personnes. Le premier, qui était armé d'un revolver, s'est avancé au comptoir des montres et a crié: «C'est un holdup», en pointant son arme vers la caissière.

Le second suspect s'est pour sa part rendu directement au comptoir des bijoux de grande valeur et a brisé la vitrine avec la masse dont il était muni.

Un policier en civil qui se trouvait par hasard sur les lieux, a sommé le suspect armé de se rendre, mais celui-ci a pointé son arme dans sa direction. L'agent a alors fait feu d'une distance de 25 pieds avec son arme de service atteignant le suspect à l'abdomen. Le second individu s'est rendu sans opposer aucune résistance. Le jeune homme blessé a été conduit à l'hôpital Royal Victoria où son état est considéré comme critique. Le policier, qui était en congé, a été identifié comme étant Raynald Corbeil, du poste 22 de Verdun, ayant 18 ans de service.



Grande fête du sapin au parc Lafontaine

C'était la grande fête du sapin mardi soir au parc Lafontaine, manifestation en hommage à notre traditionnel arbre de Noël. Organisée par le service des sports et loisirs de la ville de Montréal cette fête réunissait pour l'occasion des clowns et des marionnettes.

photo Denis Courville, LA PRESSE

MONTRÉAL CONNAÎT SA PREMIÈRE VRAIE TEMPÊTE DE NEIGE

Les policiers rapportent une centaine d'accidents et un DC-9 s'enlise à l'atterrissage

■ Montréal a connu hier sa première tempête de neige en importance depuis les trois dernières années.

RAYMOND GERVAIS

Il est en effet tombé 12 centimètres de neige sur la métropole, battant ainsi un record de 1954, où le 23 décembre il était tombé 9,7 centimètres de neige.

Les automobilistes en ont pris pour leur rhume, hier dans les rues de Montréal. Il faut croire que le chauffeur montréalais a perdu l'habitude de conduire sur un pavé glissant et enneigé, puisque la police de la CUM a rapporté plus d'une centaine d'accidents de la circulation, dont plusieurs avec blessés légers, impliquant des centaines de voitures.

Les policiers de la Sûreté du Québec poste du Montréal-métro, ont dénombré pour leur part, une trentaine d'accidents qui sont survenus sur les différentes voies rapides de la région montréalaise, telles que le boulevard Métropolitain, l'autoroute Ville-Marie et Décarie ainsi que la route 20. Plusieurs personnes ont été blessées lors de ces accidents, dont quelques-unes gravement.

La région de l'Estrie a remporté pour la troisième fois en autant de semaines, la palme pour la plus forte accumulation de neige au Québec avec 14 centimètres. Il y a deux semaines, elle recevait sa première bordée de neige avec 45 centimètres. La semaine dernière, Sherbrooke recevait près de 25 autres centimètres de neige.

Par ailleurs, un DC-9 de la compagnie Eastern Airlines en provenance des États-Unis, ayant 49 passagers à son bord, a glissé hier matin sur la piste enneigée de l'aéroport de Dorval au moment



Montréal a connu hier, sa première tempête réelle depuis les trois derniers hivers. Au moins 12 centimètres de neige sont tombés sur la région métropolitaine, paralysant partiellement la circulation et causant d'innombrables accidents.

photothèque LA PRESSE

de son atterrissage.

Personne n'a été blessé, mais l'avion s'est enlisé dans la neige. Les spécialistes se sont servis de

sacs gonflables afin de retirer l'appareil de sa fâcheuse position. Selon un porte-parole de la compagnie d'aviation, l'accident

est survenu au moment où le DC-9 qui se dirigeait vers le débarcadère d'Eastern a manqué un virage.

POINTE-AUX-TREMBLES, LACHINE, SAINT-LÉONARD

Trois hausses de taxes pour les petits proprios

■ Malgré une réduction draconienne des dépenses, allant même jusqu'à des mises à pied, et des tours de force fiscaux qui relèvent de la prouesse, trois villes parmi les plus peuplées du territoire de la Communauté urbaine de Montréal n'ont pu éviter à leurs petits propriétaires une hausse de la charge fiscale en 1982.

FLORIAN BERNARD

A Saint-Léonard, Pointe-aux-Trembles et Lachine, les propriétaires de maisons unifamiliales devront assumer des hausses respectives de 7%, 10% et 11% de leur prochain compte de taxe foncière. Toutefois, n'eût été la décision des élus de ces trois villes d'instaurer un régime d'austérité et d'imposer une compression draconienne des dépenses, les hausses du fardeau fiscal auraient été beaucoup plus considérables. Il faut en effet noter que la hausse de la contribution fiscale des contribuables n'est pas due à une augmentation de la taxe foncière, mais plutôt à une majoration de l'évaluation, d'une part, et à un accroissement des dépenses intermunicipales (police et transport en commun) d'autre part. Bref, les différentes villes du territoire de la CUM ont diminué leurs dépenses locales tandis que la CUM augmentait les siennes.

Lachine: hausse de 11,7%

Avec des dépenses totales de \$35,8 millions par rapport à \$33,1 millions en 1981, l'administration de Lachine doit demander à ses contribuables d'assumer une hausse de leur compte de taxe de l'ordre de 11,7% afin d'obtenir les fonds nécessaires pour assurer le maintien des services. Le taux général de la taxe foncière pour les propriétaires de maisons unifamiliales, duplex et triplex a été fixé à \$2,97 par \$100 d'évaluation foncière. Ce taux sera de \$3,30 pour les autres catégories de propriétaires. Toutefois la municipalité accordera un crédit de taxe foncière de 10% — comme le permet la loi — à certaines catégories de contribuables lourdement touchés par la hausse des dépenses publiques.

En outre, à l'instar d'une initiative prise il y a quelques années

par Montréal-Nord, la ville accordera une «prime d'embellissement» de \$100 en juin prochain aux propriétaires qui se seront qualifiés. Mais il est d'ores et déjà assuré que tous les propriétaires éligibles se qualifieront automatiquement... Certains fonds de réserve que possède la ville serviront à payer cette prime d'embellissement.

Pointe-aux-Trembles: austérité

A Pointe-aux-Trembles où, il y a quelques mois seulement, le maire Maurice Vanier annonçait une situation catastrophique en raison de la hausse du prix de l'eau et du coût élevé de remboursement des emprunts, des tours de force ont été réalisés. Le taux de la taxe locale sera diminué de 23 cents par \$100 d'évaluation, ce qui le situera à \$3,54 comparativement à \$3,77 l'an dernier. Mais à cause de la hausse des évaluations et de l'augmentation des dépenses, les petits propriétaires devront

quand même assumer un fardeau fiscal accru de 10% environ.

Cependant, l'administration a donné le feu vert à une série de mesures d'austérité, notamment le retrait de la ville de l'Union des municipalités du Québec et de la Conférence des maires de banlieue, une réduction de personnel au service des finances, une coupure de postes au service du greffe municipal, une diminution de postes au service des ressources humaines, une diminution de personnel au service des relations publiques et, finalement, une diminution des honoraires professionnels. Ces coupures permettront à l'administration de récupérer près de \$160,000.

St-Léonard: hausse de 7%

A Saint-Léonard le conseil a effectué des coupures nombreuses dans les propositions budgétaires préparées par le service des finances. Il en est résulté une baisse du taux de la taxe de 5,5 cents par \$100 d'évaluation. Tou-

tefois, le compte de taxes subira une majoration moyenne d'environ 4%, avec une hausse de 7% dans le cas des petits propriétaires. Cette opération a toutefois nécessité des mesures d'austérité sans précédent dans l'histoire de la ville. La ville a décidé, notamment, de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à son projet d'une piscine olympique pour les Jeux du Québec qui se dérouleront dans cette localité.

Ce sont les propriétaires de maisons unifamiliales qui seront les plus durement frappés par la hausse des dépenses publiques. Ces derniers assumeront la part du lion; 7,2% de majoration. Seule la possibilité d'appliquer un taux de taxation variable aurait permis de réduire les effets de cette hausse. Rappelons que les villes du territoire de la CUM ont demandé au gouvernement du Québec l'autorisation d'appliquer des taux variables de taxation selon les différentes catégories de propriétaires.

Le conseil municipal de Saint-Lambert adopte un budget de \$11,045,000

LA TAXE FONCIÈRE PASSE À \$1,77
LA TAXE DU TRANSPORT PORTÉE À \$0,25

■ La taxe foncière totale de la ville de Saint-Lambert subira, en 1982, une hausse de \$0,20 pour atteindre \$2,02 du \$100 d'évaluation. Ceci comprend la taxe foncière générale, qui passe de \$1,60 en 1981 à \$1,77 et la taxe du transport en commun qui est haussée à \$0,25 alors qu'elle était à \$0,22 cette année.

GERMAIN TARDIF

La taxe d'affaires sur la valeur locative reste à 8 pour cent.

C'est ce qui ressort du budget de \$11,045,000 adopté lundi soir par le conseil municipal, qui prévoit des dépenses et des revenus équilibrés de \$904,814 supérieurs à ceux de 1981.

L'évaluation imposable totale

des biens immeubles s'est accrue de \$1 million pour atteindre \$340 millions en 1982.

La ville compte percevoir, au cours de l'année qui s'en vient, \$6,018,000 en taxe foncière générale, ce qui représente 54,5 pour cent du total des revenus prévus.

La taxe du transport en commun rapportera \$937,000, ce qui constituera la quote-part de la ville à la CTRSM.

L'aqueduc qui, pour Saint-Lambert, important fournisseur d'eau aux municipalités voisines, constitue une source importante de revenus, lui rapportera \$765,750, soit \$20,750 de plus que les estimations de 1981.

Au chapitre des dépenses, la rémunération du personnel formera 37,5 pour cent des dépenses pour

atteindre \$4,148,800, soit une augmentation de 13,4 pour cent sur 1981.

Vue sous l'angle des services, la répartition des principales dépenses, (avec chiffres de 1981), se présente comme suit:

- administration générale, \$1,840,840 (\$1,538,980);
- sécurité publique (police et pompiers), \$1,500,760 (\$1,322,675);
- transport routier, \$937,585 (\$673,800);
- aqueduc, égouts, ordures, \$1,231,580 (\$1,029,750);
- loisirs et culture, \$1,330,400 (\$1,235,600);
- frais de financement, \$1,948,085 (\$1,905,020);
- transport en commun, \$937,000 (\$837,249).

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -4 Max.: 1
DEMAIN: Nuageux

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-6	-2	Nuageux
Ontarivais	-4	-1	Nuageux
Laurentides	-4	-2	Nuageux
Cantons de l'Est	-4	-1	Nuageux
Mauricie	-4	-2	Nuageux
Québec	-4	0	Nuageux
Lac-Saint-Jean	-6	-2	Nuageux
Rimouski	-5	-2	Nuageux
Gaspésie	-5	-2	Nuageux
Bas-Caraïbe	-5	-3	Nuageux
Sept-Îles	-12	-5	Nuageux

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	0	6	Pluie
Edmonton	-15	-5	Part. couvert
Regina	-15	-10	Ensoleillé
Winnipeg	-20	-10	Dégagement
Toronto	-7	-2	Neige légère
Fredericton	-8	4	Pluie
Halifax	-3	0	Dégagement
Charlottetown	-3	4	Pluie
Saint-Jean	0	3	Neige

La Quotidienne

Tirage d'hier
2-0-5
LOTO-SELECT
7-1-5-8

États-Unis

	Min.	Max.	Nlle-Orléans	Min.	Max.
Boston	-8	-3	Pittsburgh	8	14
Buffalo	7	14	Moscou	-8	-2
Chicago	-9	-2	San Francisco	7	12
Miami	20	27	Washington	-5	-5
New York	-2	6	Dallas	3	6

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-8	-3	Madrid	8	14
Athènes	7	14	Moscou	-8	-2
Acapulco	22	31	Mexico	7	12
Berlin	2	7	Oslo	-5	-5
Bruxelles	-2	4	Paris	3	6
Buenos Aires	16	26	Rome	7	8
Copenhague	-2	-2	Séoul	0	6
Genève	-1	2	Stockholm	-5	-2
Hong Kong	14	20	Tokyo	-3	14
Le Caire	12	23	Trinidad		
Lisbonne	15	17	Vienne		
London	-4	1			

Le cauchemar du Guatemala est bel et bien terminé

■ C'est en pleurant de joie et en lançant des cris de soulagement que les quatre Québécoises impliquées dans la mystérieuse affaire de l'adoption de cinq petits orphelins guatémaltèques ont retrouvé hier les membres de leur famille respective à l'aéroport de Dorval.

MICHEL GIRARD

L'émotion était si intense qu'à la descente de l'avion les Québécoises et leurs époux n'arrivaient même pas à se parler durant les premières minutes: ils pleuraient, ils s'embrassaient, ils se serraient les uns contre les autres pour être bien certains que le cauchemar du Guatemala était bel et bien terminé.

Après avoir été retenues au Guatemala durant un mois (dont 18 jours d'emprisonnement), Mmes Monique Magown, Diana Werminlinger, Lise Francoeur et Simone Bédard répétaient régulièrement hier à leurs proches cette phrase-clé: «C'est en descendant de l'avion à Dorval qu'on s'est vraiment senties en liberté.»

«Je n'ai jamais ressenti comme aujourd'hui ce que voulait dire exactement le mot liberté. C'est inexplicable tellement qu'on la vit de l'intérieur. Ah que je me sens bien, ici au Québec», a ajouté Monique Magown, les yeux pleins d'eau.

Même si elles avaient été exonérées de tout blâme il y a de cela plus d'une semaine et demie, les quatre Québécoises ont vécu d'autres moments dramatiques depuis ce temps-là. A tort ou à

raison, elles se sentaient fréquemment épiées par diverses personnes (police, membres du gouvernement guatémaltèque, etc.). Les procédures requises pour les laisser sortir du Guatemala leur apparaissaient interminables, ce qui les inquiétait davantage de jour en jour. La dernière accusation (avoir mal servi ses clients) que la police du Guatemala a portée contre l'avocat-notaire guatémaltèque Edmond Mulet-Lesieur (celui qui a fait toutes les procédures légales en vue de l'adoption des cinq enfants) leur a fait croire à un certain moment qu'elles risquaient également de se retrouver avec un nouveau chef d'accusation. Rappelons que les Québécoises et Me Mulet-Lesieur ont été innocentés par rapport aux chefs d'accusation suivants: trafic d'enfants, sortie illégale d'enfants et acte illégal dans la rédaction du certificat d'abandon des enfants.

Pour les énerver davantage au cours des derniers jours, des bombes ont éclaté dans le voisinage de leur hôtel. Il faut dire qu'il ne se passe pratiquement pas une journée au Guatemala sans que des bombes ou des luttes sanglantes éclatent. «Le premier soir, on s'est fait brasser de gauche à droite et vice-versa pendant quelques secondes. Le soir suivant, la force de la bombe nous a fait lever un pied et demi dans les airs. Cette fois-là, toutes les quatre nous nous sommes dit qu'on ne réussira jamais à s'en sortir tellement on était terrifiées», ont expliqué Monique Magown et Lise Francoeur.

Malgré leur rude épreuve, les quatre Québécoises se disent satisfaites du traitement qu'elles ont reçu lors de leur séjour en prison. «Les prisonnières guatémaltèques ont toutes été très gentilles avec nous. Il n'y a pas eu de discrimination: les autorités de la prison nous ont bien traitées», a précisé Mme Francoeur.

A maintes reprises au cours de cette longue affaire judiciaire, les Québécoises sont tombées dans le désespoir le plus total. «Mais heureusement, il y en avait toujours une d'entre nous qui pouvait remonter le moral des trois autres, ce qui nous a permis de passer à travers ce cauchemar», de dire Mme Magown.

Aucune d'entre elles n'a évidemment le goût de remettre les pieds au Guatemala. «Quand il sera possible d'aller chercher les cinq enfants guatémaltèques (vers le mois de février prochain) que l'on devait initialement ramener avec nous, nous laisserons la place à d'autres. Nous, on va rester bien tranquilles à la maison. Le Guatemala est un beau pays à visiter... mais en liberté!», ont conclu les quatre.



Monique Magown n'a pu ramener avec elle son enfant adoptif du Guatemala, mais elle a enfin pu retrouver son mari John et leur fils Dan. Le couple Magown a deux autres enfants à la maison. L'expression marquant leur visage témoigne du bonheur qu'ils ont tous les trois ressenti hier quand ils se sont retrouvés à Dorval. photos René Picard, LA PRESSE

Réginald Scullion acquitté

■ Réginald Scullion, qui, à un certain moment, aurait été le plus gros marchand de tapis de la province, a été acquitté, mardi après-midi, d'avoir lui-même allumé un incendie qui, selon ses propres estimés, avait fait quelque \$700,000 de dommages dans le vaste magasin-entrepôt de la Carpet Consumers Warehouse, situé route Transcanadienne, à Pointe-Claire.

LEOPOLD LIZOTTE

Le jury de langue anglaise, que présidait le juge Jacques Ducros, avait délibéré pendant près d'une journée entière avant de rendre son verdict, qui a été accueilli par des cris de joie au sein du petit groupe de parents et d'amis qui se trouvaient dans la salle. Quant au prévenu, c'est apparemment sans la moindre émotion qu'il s'est soudainement vu ainsi innocenté. Mais, quelques minutes plus tard, dans le corridor voisin, il posait un geste qui en disait long sur son état d'âme, en se débarrassant soudainement du col seyant à son complet sombre qui lui donnait plus les allures de financier de bonne classe que celle d'un simple négociant de couvre-planchers.

Au terme d'une instruction qui avait duré plusieurs semaines, c'était donc la théorie de la défense, telle qu'exposée par les procureurs de Réginald Scullion, Mes Richard Shadley et François Audet, qui avait finalement emporté le morceau sur la preuve que l'avocat de la Couronne, Me Mario Dufresne, avait représentée comme accablante, surtout avec l'aide d'un employé du prévenu, qui avait notamment raconté que, dans l'après-midi du sinistre, c'était son patron qui lui avait demandé d'enlever des taches sur un tapis, en lui recommandant de mettre «autant» de solvant qu'il en faudrait. De ne pas le ménager.

Selon les dires de ce témoin, Scullion serait venu le remplacer peu après, pour finir cette besogne, et, de l'autre bout de l'entrepôt il l'aurait entendu s'exclamer que le récipient venait de se renverser. Puis l'incendie avait éclaté à l'heure où l'accusé venait tout juste de quitter les lieux.

Me Dufresne, dans son réquisitoire, avait insisté sur le fait que certains témoins avaient affirmé que les affaires du prévenu n'allaient pas au mieux, à ce moment-là, et que certains des magasins qu'il exploitait antérieurement avaient dû fermer leurs portes.

Mes Shadley et Audet, par contre, en avaient fait entendre d'autres pour soutenir tout le contraire et affirmer notamment que son établissement de Pointe-Claire était, le 15 août dernier, au milieu de la saison la plus profitable de l'année, la plus prospère de son commerce. Quant aux circonstances du sinistre, ils avaient soutenu que c'était par accident que le bidon de solvant s'était répandu, et par accident aussi que le feu avait été mis (peut-être par un mégot négligemment jeté sous un étalage) et avait couvé jusqu'au moment de la fermeture alors que, coïncidence, le patron, le dernier à partir, venait de quitter la place.

Ils ont finalement réussi à convaincre le jury que non seulement l'accusé n'avait pas mis le feu, mais qu'il n'avait aucun mobile (au contraire) pour le faire.



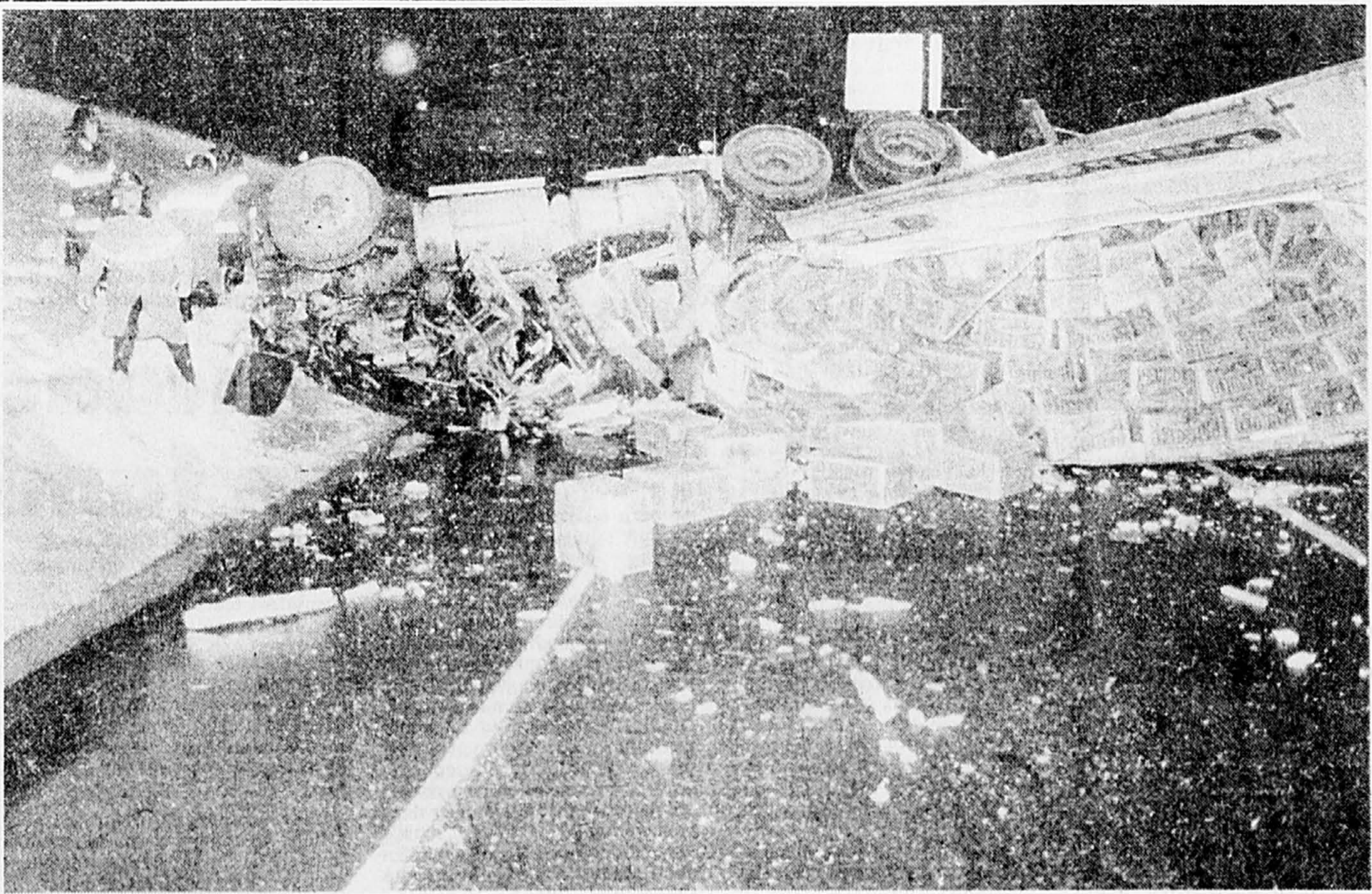
Après avoir sombré plus souvent qu'à son tour dans le désespoir, Diana Werminlinger était tout sourire hier.



Mme Simone Bédard, âgée de 66 ans, a retrouvé son fils Guy qui n'a pu s'empêcher de lui dire: «Ton retour, c'est le plus beau cadeau de Noël que tu pouvais nous faire». Mme Bédard a passé près de trois semaines à l'hôpital de Guatemala City en raison du traumatisme que lui a causé son arrestation.

Spectaculaire plongeon

Deux camionneurs américains ont été blessés grièvement dans la nuit d'hier lorsque le camion-remorque dans lequel ils prenaient place a plongé du haut du boulevard Métropolitain pour s'écraser sur l'autoroute Décarie. L'accident est survenu vers 3 heures de la nuit, après que le chauffeur eût perdu la maîtrise du lourd camion. Le camion-remorque, qui appartient à la compagnie Franks and Son Inc., de New York, est une perte totale. photo LA PRESSE



Un voleur lui assène un coup de poing fatal

■ Un employé du magasin de meubles André Legault, situé au 207 est de la rue Beauvillain dans le nord de la métropole, est mort mardi soir à l'hôpital Maisonneuve, à la suite d'un vol qualifié au magasin où il travaillait.

M. Albert Guy, âgé de 57 ans, a reçu un coup de poing à la figure mardi après-midi vers 14h30 au moment où un individu perpétrait un vol à main armée.

Ce n'est que plusieurs heures plus tard dans la soirée de mardi qu'il a décidé de se rendre à l'hôpital Maisonneuve, ne se sentant pas très bien. Il devait mourir quelque temps après.

Une autopsie doit être pratiquée afin de déterminer si le coup qu'il a reçu à la tête lors du vol lui aurait été fatal.

Les policiers de la CUM ont déjà classé cette mort comme étant le 84e meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

L'enquête a été confiée aux sergents-détectives Arthur Laurin et Roger David de la section des homicides de la police de la CUM.

\$110 MILLIONS DU FÉDÉRAL POUR RÉPARER LES DÉGÂTS Les victimes de la MIUF n'auront pas droit à plus de \$5,000 chacune

OTTAWA — Le gouvernement fédéral dépensera \$110 millions pour venir en aide aux victimes de la mousse d'urée-formol, mais il a limité à \$5,000 le montant maximal auquel auront accès les propriétaires des maisons isolées avec ce produit pour remédier à leurs problèmes.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, qui a admis qu'il en coûterait beaucoup plus cher, soit entre \$5,000 et \$15,000 à au moins 4,000 propriétaires, pour corriger la situation. On estime qu'environ la moitié des 80,000 foyers isolés à la MIUF auront droit à l'aide du gouvernement, à différents degrés. «C'est aux riches que ça va coûter plus cher, c'est-à-dire à ceux qui vivent dans les maisons plus luxueuses et dont les coûts seront plus importants en raison de ce luxe», a-t-il soutenu.

En réalité, les fonctionnaires fédéraux avaient préparé un programme prévoyant une aide maximale de \$7,000 par maison, dont la moitié aurait été assumée par les provinces. Mais celles-ci, que le ministre a accusé hier de se «traîner les pieds», ont refusé de s'engager dans ce programme.

Le comment

L'aide fédérale prendra donc la



Le ministre de la Consommation et des Corporations, André Ouellet, a annoncé hier à Ottawa le détail de son plan d'aide de \$110 millions aux victimes de la MIUF. photo UPC

Enfant tué par la mousse : les parents en cour

Le petit Kevin Ursaki, cinq ans, est mort pour avoir été mis en présence de mousse isolante d'urée formaldéhyde, soutiennent ses parents, qui intentent deux poursuites (chacune au montant de \$338.280) contre le gouvernement fédéral ainsi que le fabricant et l'installateur du produit.

MARIO ROY

Les parents Ursaki, du 816 rue de Châteauguay à Boucherville, soutiennent aussi qu'un autre de leur fils, Ryan, également partie à l'action, a aussi ressenti des «douleurs, inconforts et troubles physiques» après avoir été exposé aux gaz et autres substances émis par l'isolant. Les poursuites ont été logées devant la Cour fédérale du Canada dans un cas et devant la Cour supérieure, dans l'autre.

Le petit Kevin est né en avril 1975. Trois ans plus tard, en dé-

cembre 1978, Paul Ursaki confiait à la firme Lemire et Fils Isolation le soin de faire la pose, dans les murs de la demeure familiale de la mousse Rapco-Foam, produite par Lorcon Inc., en retour d'une somme de \$2,050. Le 27 décembre 1980, le garçonnet décédait.

Aujourd'hui, les parents Ursaki imputent la responsabilité de ce décès à la MIUF. «Ils n'ont connu que dernièrement ces faits et acquis une connaissance suffisante de la cause de la maladie qui a affligé Kevin Ursaki et provoqué sa mort...», lit-on, dans la requête judiciaire.

Au fabricant et à l'installateur, on reproche évidemment d'avoir fait incorrectement la pose d'un produit lui-même «toxique, instable, corrosif et dangereux». Au gouvernement fédéral, on impute le tort d'avoir permis, légalement sanctionné, encouragé et subventionné l'isolant à l'aide de la MIUF.

forme suivante: tous les propriétaires dont les maisons ont été isolées avec la mousse recevront sur demande des dosimètres pour vérifier le niveau de formaldéhyde chez eux. Si le niveau est supérieur à 0,1 partie par million (p.p.m.), un deuxième test, plus complet, sera effectué, moyennant un coût de \$100 payé par le propriétaire mais remboursé par le gouvernement. La Société centrale d'hypothèques et de logement donnera ensuite, à chaque propriétaire concerné, des conseils techniques sur les mesures correctives à prendre. Le niveau de l'aide financière sera établi à partir de ces avis. Les subventions seront accordées là où le niveau de gaz formaldéhyde sera supérieur à 0,1 p.p.m. et dans tous les cas où les plaignants auront fourni une attestation médicale indiquant qu'ils souffrent de problèmes de santé reliés à la MIUF à des niveaux inférieurs à 0,1 p.p.m. Les subventions pouvant aller jusqu'à \$5,000 ne seront pas impossibles. Ce sont les fonctionnaires gouvernementaux qui détermineront les entrepreneurs, les

compagnies de tests et les laboratoires chargés d'établir et d'appliquer les mesures correctives proposées.

Avant et après

Fait à signaler: il y aura remboursement, jusqu'à concurrence de \$5,000 des dépenses «légitimes» encourues avant aujourd'hui par certains propriétaires pour régler les problèmes reliés à la mousse. La date limite pour recourir au programme sera le 30 juin 1983. Interrogé pour savoir ce qui se passerait advenant le cas où les occupants d'une maison commencent à éprouver des problèmes de santé après cette date, le ministre Ouellet a répondu qu'il s'agissait d'une question hypothétique. Le gouvernement n'a pas décidé par ailleurs si l'aide aux propriétaires d'édifices à logements sera limitée à \$5,000 par immeuble ou si elle sera plus élevée.

Le programme gouvernemental ne fait rien pour compenser les dizaines de milliers de propriétaires dont la valeur marchande des maisons a chuté à cause de leur isolation à la MIUF. Le ministre Ouellet a soutenu que la valeur de ces maisons reviendra un jour à la normale. Il a donné en exemple la diminution de valeur des résidences chauffées au gaz à Ville Lasalle, à la suite de l'explosion de l'une de ces propriétés il y a quelques années. «Maintenant, ces maisons valent aussi cher que les autres et peut-être plus parce que le gaz coûte moins cher», a-t-il lancé.

Les poursuites

M. Ouellet a annoncé que le ministre de la Justice étudierait la possibilité d'intenter des poursuites dans le dossier de la mousse, mais il a souligné qu'aucune décision ne serait prise tant que toutes les études en cours ne seraient pas complétées. Le ministre, qui avait tenté d'obtenir la collaboration des industries à son programme d'aide, a refusé de faire des commentaires sur leur réaction: «Je ne veux pas commenter cela publiquement». Il a précisé que les propriétaires qui acceptent l'aide du gouvernement ne renieront pas, ce faisant, leurs droits éventuels d'intenter des poursuites en dommages devant les tribunaux.

M. Ouellet, qui était ministre responsable de la SCHL en 1977 au moment de l'acceptation de la MIUF par les fonctionnaires, a refusé encore une fois de porter le blâme pour cette décision. «Je n'ai jamais encouragé personne à choisir ce produit», a-t-il soutenu.

Ottawa est responsable, qu'il paye!

— GUY TARDIF

QUEBEC — Québec n'exaucera pas le souhait du ministre fédéral André Ouellet, qui disait espérer hier, en annonçant son programme d'assistance aux victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF), que les provinces accordent une aide financière supplémentaire.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

Tout en refusant de se prononcer sur ce programme parce qu'il n'en connaissait pas encore les détails, le ministre de l'Habitat et de la Protection du consommateur, Guy Tardif, a réitéré sa position à l'effet que le Québec ne se reconnaît aucune responsabilité dans le dossier et qu'Ottawa doit assumer entièrement le volet «aide financière».

M. Tardif rappelle également que le Québec assume pleinement par son programme de dépannage ses responsabilités en ce qui a trait à la santé de la population, domaine qui relève de sa juridiction.

M. Tardif a rendu public un télégramme qu'il faisait parvenir hier au ministre fédéral des Corporations et de la Consommation, André Ouellet, et qui constituait une réponse à des demandes que ce dernier lui faisait parvenir le 9 décembre dernier dans le cadre de la préparation de son programme d'aide.

Il demande notamment à M. Ouellet de reprendre ses discussions avec l'industrie dans les



Le ministre de l'Habitat et de la Protection du consommateur Guy Tardif.

meilleurs délais pour l'inviter à prendre ses responsabilités à l'égard de l'indemnisation des victimes.

M. Tardif se dit également prêt à mettre à la disposition des responsables du programme fédéral des données médicales recueillies dans le cadre du programme québécois de dépannage. Il pourrait également, à la demande de M. Ouellet, envisager la mise sur pied d'un programme particulier de qualification et de dépôt de garantie pour les entrepreneurs qui pourraient se spécialiser dans l'enlèvement de la mousse, mais à la condition que l'Office canadien des normes adopte une norme sûre pour les guider.

Joyeuse dinde, c'est p'tête la dernière...

■ D'où nous vient cette coutume de manger de la dinde à Noël? Je parie que vous l'ignorez, comme vous ignorez beaucoup d'autres choses d'ailleurs. Au mépris de ma santé chancelante je vais devoir vous instruire, une fois de plus...

D'abord un peu d'histoire. On sait qu'il y a longtemps, très longtemps avant Jésus-Christ, la terre était exactement au même point de civilisation qu'aujourd'hui: des autos, des avions, des navettes spatiales, le téléphone, des ordinateurs et la Pologne. Exactement comme maintenant donc, à cette petite différence près que c'était les dindes qui étaient au pouvoir.

Les hommes étaient gardés dans des grands poulaillers, qui ressemblaient un peu à nos habitations de banlieue. Ils ne cherchaient pas à en sortir, ni à voir le monde. Comme tous les volatiles, ils ne pensaient qu'à manger, copuler et dormir.

En ce temps-là, tous les dimanches et même parfois la semaine, les dindes mettaient un homme au four. La recette la plus courante voulait qu'on remplisse le ventre de l'homme d'une mixture informe, verdâtre comme la peur, bref la farce qu'on utilise encore de nos jours. Mais les recettes variaient au gré des cuisines régionales, plus piquantes en Pologne, kosher au Moyen-Orient, un peu faisandées au Québec. Le fin du fin cependant était de servir l'homme à l'étouffé et aux marrons glacés, ce fut le sommet de l'art culinaire de l'ère des dindes.

Il arriva alors quelque chose de terrible. Après avoir mangé de l'homme pendant des siècles et des siècles, par un phénomène d'osmose en quelque sorte, la dinde se mit à ressembler à l'homme et vice-versa. Au début ce fut l'oeil de l'homme qui devint plus rond tandis que la queue du dindon se faisait moins triomphante. Très rapidement la confusion fut totale, l'homme se mit à glousser, la dinde à parler... Dans la rue, dans le métro, plus moyen de savoir qui était homme qui était dindon. Celui-là avec son grand cou, ses ocellés et ses caroncules érectifs?... allez-donc savoir, ce qui est certain c'est que tout le monde battait de l'aile et perdait des plumes.

Devant l'urgence de la situation, le roi des dindes s'adressa à la nation dans un message qui est passé à l'Histoire: «Mes bien chers dindes, dindons et dindonneaux», commença le roi. Ye!.. applaudit le peuple des dindes entraîné à applaudir le roi qui qu'il dise. «Mes bien chers amis, reprit le roi, l'heure est très grave. Nous avons traversé ensemble des guerres, des épidémies, des crises économiques et combien d'autres terribles épreuves, mais la présente les dépasse toutes... La question qui se pose est celle-ci: Qui mangera qui? Autrement dit qui triomphera, de l'homme ou de la volaille? Cette question je la pose à Dieu lui-même, poursuivit le roi de plus en plus solennel. Que Dieu nous envoie un émissaire pour nous éclairer...»

Or il se trouve qu'en ce temps-là Dieu était tanné des dindes. Pour les punir d'avoir le caquet un peu haut il leur envoya, pour émissaire, un homme. Tout à fait par hasard cela se passa un jour de Noël. À cette époque, Noël était un jour très ordinaire qui revenait toutes les semaines, c'était le jour du lavage et bien entendu personne ne s'envoyait de cartes de vœux. «Meilleurs vœux et bon lavage», eût été parfaitement incongru, on le conçoit aisément...

Toujours est-il que puisque Dieu avait choisis un homme pour trancher la question, les dindes prirent leur trou. Exterminées elles disparurent presque de la surface de la terre, emportant avec elles le secret du Tupperware. Les hommes durent tout réinventer, la vapeur et la fondue à gazon, les big mac et le tofu. Par pur esprit de vengeance au début, par goût ensuite, ils passèrent au four les quelques dindes qui restaient. Et puis ils en firent l'élevage, et puis, et puis... L'histoire est un éternel recommencement, deux milliers d'années plus tard, par le même phénomène d'osmose, l'homme est de nouveau semblable à la dinde. La même regrettable confusion règne sur terre, tout le monde mange tout le monde et comble du ridicule les dindes s'envoient des cartes de Noël.

Dieu devra donc trancher une nouvelle fois. Mais cette fois j'ai bien peur que ce soit des hommes qu'il soit tanné.

Ça pourrait se décider à soir. Théquez bien ça si c'est pas un dindonneau qu'on va trouver dans la crèche...



C'est en costume de Père Noël que le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, s'est présenté mardi aux studios de CBC à Ottawa pour l'enregistrement de l'émission de radio «As It Happens» diffusée aujourd'hui. photo UPC

Vacances en famille

OTTAWA (PC) — Après avoir discuté de constitution, d'énergie et d'économie, les parlementaires fédéraux prennent des vacances jusqu'au 25 janvier.

Le premier ministre Trudeau, a-t-on appris, va passer Noël à Ottawa avec ses trois fils (Justin, Sasha et Michel), mais, contrairement aux années passées, il n'est pas question de voyages outre-mer.

Tout au plus fera-t-il une visite officielle au Mexique, du 13 au 16 janvier, où il aura des entretiens avec le président Jose Lopez Portillo.

Le chef de l'opposition Joe Clark, sa femme Maureen et leur fille Catherine seront à High River, en Alberta. Il se peut que, après Noël, ils se rendent à un endroit où il fait chaud, mais il n'y a rien de définitif.

Le leader néo-démocrate Ed Broadbent, sa femme Lucille et leurs deux enfants seront à Ottawa ou à Oshawa, avant d'aller passer 10 jours à Cuba.

Pendant ses vacances, le ministre de la Justice Jean Chrétien reste chez lui, à Shawinigan, où il se propose de faire du ski. Il ira probablement travailler à Ottawa de temps à autre.

L'APOCALYPSE

JACQUES PAQUETTE, conférencier et écrivain québécois de renommée internationale, auteur des best-sellers

«L'APOCALYPSE DE SAINT-JEAN — LES SEPT SCEAUX», «NOURRITURE SPIRITUELLE», «LE VRAI VISAGE DU CHRIST» (disponibles pour \$3,00 l'unité à l'adresse mentionnée)

et animateur de l'émission radiophonique «Au carrefour de la foi», à CFMB 1410 AM (du lundi au vendredi, de 13h00 à 13h30), vous invite cordialement à un symposium sur L'APOCALYPSE qui se tiendra le

DIMANCHE 21 FÉVRIER 1982, de 19h30 à 23h30

à la **SALLE CHAMPLAIN (9e étage) du:**

SHERATON MONT-ROYAL 1455, rue Peel, Montréal (métro Peel).

À travers l'actualité des trente dernières années, c'est-à-dire depuis 1948, les plus étonnantes prophéties de la Bible, et en particulier du livre de l'APOCALYPSE, s'accomplissent sous nos yeux.

La chute de l'argent, l'armement nucléaire, la guerre imminente, l'avènement d'un système mondial, voilà autant d'événements précis, détaillés par la Bible, dont Jacques Paquette et ses conférenciers invités vous entretiendront. Ici, nous laisserons derrière la science-fiction et nous nous mettrons à l'écoute des plus grands prophètes de l'histoire, les prophètes de la Bible.

Par la même occasion, M. Paquette fera le lancement de son tout dernier volume «PROPHÉTIES SUR LA FIN DES TEMPS», une étude magistrale et incomparable de 300 pages, sur l'ensemble des prophéties bibliques entourant le retour du Christ.

Le prix des billets est de \$15,00 et ils sont disponibles par la poste à l'adresse suivante:

SYMPOSIUM SUR L'APOCALYPSE
C.P. 410, STATION M, MONTRÉAL, P.Q. H1V 3M5

Pour tout renseignements, écrire à la même adresse.

P.S.: À partir du 21 décembre 1981, M. Paquette a commencé une série d'émissions sur les prophéties de la fin des temps à l'antenne de CFMB 1410, aux heures mentionnées ci-haut.

DÉPÊCHE SOUMISE

À LA CENSURE

Un Noël en état de siège

■ VARSOVIE (Reuter) — Pour la première fois de son histoire, la Pologne va célébrer Noël sous l'état de siège.

L'imposition de la loi martiale, le 13 décembre, a encore aggravé l'atmosphère déjà pesante à cause de la pénurie alimentaire.

Dans un froid très vif, les files d'attente continuent de s'allonger devant les magasins, scène désormais familière à Varsovie, où le calme semble peu à peu s'installer dans un environnement militaire.

La presse officielle a fait état de l'arrivée en Pologne de produits alimentaires, de jouets et de vêtements en provenance des pays voisins.

Les autorités ont autorisé exceptionnellement la consommation d'alcool pour Noël. L'alcool est rationné en Pologne, mais on peut en trouver sans difficultés dans les magasins réservés aux étrangers. Il faut alors payer en devises occidentales.

Les autorités ont également levé le couvre-feu pendant la nuit de Noël, pour permettre aux chrétiens de se rendre à la messe de minuit. La messe de Noël célébrée dans l'église Sainte-Croix de Varsovie sera diffusée en direct à la radio polonaise. La radio n'avait pas diffusé de messe depuis l'instauration de l'état de siège, alors que cette diffusion constituait l'un des acquis de «l'été polonais».

«Dziennik Ludowy», quotidien du parti paysan, l'un des trois journaux autorisés à paraître à Varsovie, indique dans son édition de mercredi que «la levée du couvre-feu prouve que la normalisation progresse dans le pays et que la population respecte la tradition constamment vivante de la nation».

Moscou invoque Yalta pour prévenir toute action de l'Ouest en Pologne

ACIÉRIE ÉVACUÉE EN SILÉSIE

d'après AFP, UPI, Reuter, PA

■ Tandis que les dix pays de la Communauté Européenne expriment collectivement leur «grande inquiétude» au gouvernement polonais et que l'OTAN, réuni à Bruxelles, faisait état de sa «grande préoccupation», l'Union Soviétique a nommément invoqué, hier, les Accords de Yalta pour mettre en garde l'Occident contre toute atteinte au statut de la Pologne et parer, du même coup, à toute éventualité.

Par le biais d'une violente critique de l'agence Tass à l'adresse des «contre-révolutionnaires polonais», Moscou a rappelé à ses alliés de la Seconde Guerre la division du monde décidée sur les bords de la Mer Noire et laissé entendre que l'URSS ne saurait tolérer que l'on empiète sur sa zone d'influence.

L'agence officielle soviétique a, en effet, accusé «les animateurs du complot de droite en Pologne» d'avoir voulu modifier «la situation en Europe issue de la Seconde Guerre mondiale... prise de position contraire aux décisions de la Conférence de Yalta puisqu'elle prévoyait un modificateur des forces en Europe et tendait à reconsidérer les alliances extérieures de la Pologne».

Cette référence à Yalta laisse la porte ouverte à de multiples hypothèses. Elle ne constitue pas seulement une mise en demeure aux Occidentaux d'avoir à se tenir à l'écart d'un problème qui ne les concerne pas. En théorie, elle donne aussi au Kremlin toute latitude pour intervenir dans «une affaire de famille» dont la Pologne est une des principales composantes. La presse soviétique a, à diverses reprises, insisté ces derniers mois sur la nécessité de



Des réfugiés polonais ayant fui leur pays devront passer les fêtes dans des camps en Autriche, comme celui-ci situé à Traiskirchen, au sud de Vienne.

téléphoto PA

préservier l'intégrité territoriale de la Pologne et le tracé des frontières issues de la dernière guerre, ainsi que ses alliances. C'est la première fois, pourtant, qu'elle fait nommément référence à Yalta.

Cette mise en garde apparaît d'autant plus grave qu'en Pologne la résistance à l'état de siège se poursuit, notamment en Silésie, de l'aveu même des autorités polonaises, bien qu'elles affirment, par ailleurs, que la situation poli-

tique et sociale tend à se normaliser. C'est ainsi que Radio-Varsovie, captée à Vienne, a annoncé l'évacuation, par les forces de l'ordre, de l'aciérie Huta Katowice, qui était occupée depuis la semaine dernière par 2.000 ouvriers. L'intervention des forces de l'ordre, affirme la radio, n'a fait aucun blessé.

Après la chute de l'aciérie, les deux mines coupées de Tychy — Piast et Ziemowit — restent les

seuls foyers de tension évoqués ouvertement par la radio qui reste muette sur la situation dans plusieurs grandes usines du pays. A Piast, 1587 mineurs restent toujours dans les galeries souterraines qu'ils occupent depuis 10 jours. Selon un journal de Radio-Katowice, cité par Radio-Varsovie, les grévistes de Piast exigent la levée de l'état de siège, la libération de toutes les personnes internées ainsi que l'immunité pour tous les participants à leur

action. Dans l'autre mine occupée, Ziemowit, 1002 ouvriers restent au fond des galeries.

D'autre part, le général Jaruzelski, président du Conseil militaire de Salut national polonais, dans sa première apparition publique depuis l'instauration de l'état de siège, a rencontré 69 intellectuels à qui il a fait un exposé sur la situation politique, sociale et économique du pays. Il leur a demandé notamment «d'agir pour sauver la patrie, renforcer l'Etat et construire une plate-forme d'entente sociale et patriotique».

Pendant ce temps, à New York, un «Comité de soutien à Solidarité» a remis à l'ONU un communiqué affirmant que plus de 100.000 personnes ont été internées ou arrêtées en Pologne depuis la proclamation de l'état de siège. Selon un témoignage de l'Eglise polonaise, de nombreux leaders de Solidarité des trois villes du golfe de Gdansk ont été déportés en Union Soviétique pour ne pas «contaminer» d'autres ouvriers, également arrêtés, mais incarcérés dans la région de Gdansk.

Selon ce comité qui a demandé à l'ONU d'envoyer des observateurs et d'exercer «une pression politique et économique sur les pays membres du Pacte de Varsovie», les prisonniers, dans les divers camps d'internement, vivent dans des tentes sans chauffage sous un froid glacial, sans eau, et presque sans nourriture. Le sort des prisonniers est aussi l'une des priorités d'action du «Conseil social» auprès du Primate de Pologne qui a été réactivé après avoir été mis en sommeil par l'état de siège.

Par ailleurs, tandis que, dans son message de Noël, Mgr. Jozef Glomp, primate de Pologne, exhortait ses compatriotes à croire encore à la pérennité des Accords de Gdansk d'août 1980, le pape Jean-Paul II a évoqué la Pologne «comme une seule famille où doit l'emporter la Justice et l'Amour, contre tout ce qui s'y oppose».

DÉPÊCHES

PAR UNE majorité confortable de 57 voix contre 47, la Knesset a repoussé hier une motion de défiance contre le gouvernement Begin à propos de l'annexion du Golan et de ses répercussions sur les relations israélo-américaines. La motion, soumise par le petit parti Shinouy et soutenue par les travaillistes, reprochait à la politique de M. Begin de miner les relations entre Israël et ses amis. La coalition ministérielle a reçu l'appui de deux partis de l'opposition.

LE MINISTÈRE de la Justice a demandé hier à un tribunal fédéral de nommer un procureur spécial pour enquêter sur les allégations de corruption contre M. Raymond Donovan, secrétaire au Travail. On lui reproche d'avoir peut-être fermé les yeux en 1977 sur une tentative de corruption syndicale alors qu'il siégeait au conseil d'administration d'une entreprise de construction. M. Donovan, qui avait lui-même demandé la nomination d'un procureur spécial, a dit qu'il coopérerait entièrement avec les enquêteurs.

QUATRE BOMBES ont explosé hier à Paris, endommageant une salle de vente de Rolls-Royce, deux magasins exclusifs et un restaurant populaire. Les bombes, dont au moins deux étaient contenues dans des bonbonnes de gaz pour campeurs, ont explosé presque simultanément aux quatre endroits. Ces attentats n'ont pas encore été revendiqués.

LE CONSEILLER présidentiel Richard Allen a été lavé de tout soupçon par le département de la Justice pour avoir accepté des montres d'amis japonais ou commis des erreurs dans une déclaration sur sa situation financière. Cette enquête est close, mais une autre enquête «interne» se poursuit sur d'autres problèmes relatifs aux règlements de la Maison-Blanche. M. Allen, qui est en congé administratif depuis le milieu de novembre, devra attendre le résultat de cette enquête avant de savoir s'il reprendra son poste de conseiller pour la sécurité nationale.

1.600 MILITAIRES salvadoriens effectueront des stages d'entraînement aux Etats-Unis à compter de janvier, a annoncé hier le Pentagone. Un bataillon de 1.000 soldats subira un entraînement à Fort Bragg, en Caroline du Nord, et quelque 600 officiers iront à Fort Benning, en Georgie, pour une période de quatre mois. Actuellement, les Etats-Unis ont des conseillers militaires au Salvador, mais selon le sous-secrétaire à la Défense Fred Ikle, ce pays a besoin de leaders militaires mieux entraînés pour combattre la guérilla.

LE PREMIER ministre du Zimbabwe, Robert Mugabe, a déclaré hier que son gouvernement pourrait abandonner sa politique de réconciliation nationale et «punir sévèrement» certains membres des partis d'opposition soupçonnés d'être des «agents manipulés par l'Afrique du Sud». M. Mugabe revenait du Mozambique où il a fait une visite de cinq jours.

Reagan prend des sanctions contre le régime polonais

L'URSS EST TENUE RESPONSABLE

■ WASHINGTON (UPI, AFP) — Le président Reagan a annoncé hier soir une série de sanctions contre le régime polonais, dont la suspension des principaux aspects des relations économiques entre les Etats-Unis et Varsovie. Et il a averti la Pologne et l'URSS que d'autres représailles économiques et politiques suivraient si la répression continue contre le peuple polonais.

Dans un discours de Noël prononcé depuis la Maison-Blanche et télévisé à l'échelle nationale, le président a déclaré que le peuple polonais a été «trahi par son propre gouvernement».

Il a révélé avoir écrit au président Leonid Brejnev et au premier ministre Jaruzelski pour leur demander de rétablir les «droits fondamentaux» en Pologne et les avertir que d'autres mesures seront prises contre les deux pays si la violence continue contre le peuple polonais.

M. Reagan a annoncé les mesures suivantes:
• Suspension des principaux éléments des relations économiques entre les Etats-Unis et le gouvernement polonais;

• Suspension du renouvellement de la ligne de crédit de la Banque Export-Import au gouvernement polonais;

• Suspension des privilèges de l'aviation civile polonaise aux Etats-Unis;

• Suspension du droit de la flotte de pêche polonaise d'opérer dans les eaux de pêche américaines.

De plus, Washington proposera à ses alliés d'accroître les restrictions sur les exportations de technologie de pointe en Pologne.

Rappelant que le gouvernement américain avait déjà suspendu les envois d'aide alimentaire à la Pologne, M. Reagan a précisé:

«Ces actions ne sont pas dirigées contre le peuple polonais, elles sont un avertissement au gouvernement de la Pologne que des hommes libres ne peuvent pas et ne pourront pas rester passifs lorsqu'ils sont confrontés à une répression brutale.»

M. Reagan a accusé nommément l'URSS: «Les événements tragiques qui se passent actuellement en Pologne ont été accélérés par une pression publique aussi bien que secrète de la part de l'Union soviétique.»

«Les affiches proclamant la loi martiale en Pologne ont été imprimées en URSS en septembre dernier», a-t-il affirmé. «L'Union soviétique, par ses menaces et ses

pressions, partage très largement l'opprobre des événements intervenus en Pologne.»

Le président américain a précisé qu'il avait envoyé une lettre au président Brejnev «le pressant de permettre que soient restaurés les droits fondamentaux en Pologne ainsi que le prévoit l'acte final d'Helsinki».

Dans cette lettre, M. Reagan informe également le leader soviétique que «si cette répression continue, les Etats-Unis n'auront pas d'autre choix que de prendre d'autres mesures concrètes, politiques et économiques touchant à leurs relations».

«En persécutant Solidarité, le gouvernement polonais mène une guerre contre son propre peuple», a encore déclaré le président Reagan, appelant le gouverne-

ment polonais à honorer ses engagements et notamment l'accord de Gdansk conclu avec Solidarité après les grandes grèves de 1980.

M. Reagan précise avoir écrit au général Jaruzelski pour lui faire part des mesures qu'il a prises.

En conclusion, M. Reagan a invité tous les Américains à allumer ce soir, à la veillée de Noël, une bougie et à la placer devant leurs fenêtres, comme il le fera lui-même à la Maison-Blanche.

Ce sera un signe de solidarité avec le peuple polonais, et ceci à la demande de l'ancien ambassadeur polonais aux Etats-Unis, M. Romuald Spasowski, qui a obtenu dimanche dernier l'asile politique aux Etats-Unis après avoir démissionné de ses fonctions.



Des soldats israéliens surveillent les abords de l'église de la Nativité à Bethléem.

téléphoto PA

Boycottage des fêtes à Bethléem

■ BETHLEEM (AFP, Reuter) — La célébration de Noël à Bethléem sera assombrie cette année par la tension croissante entre la population de Cisjordanie et les forces d'occupation israéliennes.

Un courant majoritaire de la population palestinienne de Bethléem et de ses environs a décidé de boycotter les fêtes de Noël par solidarité avec ceux des leurs qui n'ont même pas une crèche pour dormir, parce que l'armée israélienne a détruit leurs maisons. «Pas de processions, pas de banquets et pas de décorations», ont demandé par voie de presse 33 sociétés locales de Bethléem, Beit Sahour et Beit Djallah, les trois principales agglomérations chrétiennes de Cisjordanie totalisant plus de 40.000 habitants autour du lieu présumé de la naissance de Jésus.

Concrètement, la tradition religieuse sera respectée. Les autorités municipales participeront à

l'accueil solennel du patriarcat latin de Jérusalem et à la messe de minuit. Mais les Palestiniens veulent laisser la rue aux Israéliens et aux touristes dont l'affluence est, par ailleurs, en régression.

Les responsables du tourisme n'en ont pas moins fait d'importants préparatifs pour accueillir les quelque 30.000 pèlerins attendus dans la ville natale de Jésus.

Le point culminant des célébrations sera atteint lors de la messe de minuit à l'église Sainte-Catherine. Pour ceux qui n'auront pu se procurer un ticket, la cérémonie sera retransmise sur un écran de télévision géant place de l'Etable. Un autre point fort sera la procession de Jérusalem à Bethléem, aujourd'hui. Dix choeurs, dont huit venus de l'étranger, se produiront place de l'Etable pendant la veillée de Noël.

En dénonçant les conditions de l'occupation israélienne comme «inhumaines», les sociétés palestiniennes ont déclaré que les célébrations traditionnelles devaient être annulées dans l'espoir que «Dieu nous donnera la possibilité de fêter Noël quand notre peuple palestinien se verra reconnaître ses droits légitimes sur son sol national».

Giroux & Des Lauriers
INC.

1500 EST, RUE MONT-ROYAL
521-3164
METRO MONT-ROYAL

6914, RUE SAINT-HUBERT
273-2813
METRO JEAN-TALON

4029, RUE ONTARIO
521-9414
METRO PIE-IX

NOTRE FAMEUSE VENTE ANNUELLE

Hartt

Fabricants canadiens de chaussures de qualité

25%

DE RABAIS

MODELE CONFORTABLE DE STYLE BROGUE

PERSONNEL COMPETENT ET BILINGUE POUR VOUS SERVIR

AMERICAN EXPRESS VISA MASTERCARD

OUVERT TOUTS LES SOIRS, JUSQU'À NOS FÊTES

— 5 —

Bien qu'ils ne dédaignent pas être branchés sur le pouvoir, les militants du Parti québécois se rebellent parfois contre leurs élus directs, les députés, mais ceux-ci jouent le même jeu avec le pouvoir exécutif car ils en ont assez de passer pour des «yes men» aux décisions prises par d'autres.

Lors de la tenue de congrès de nomination pour le choix d'un candidat au moment du déclenchement de l'élection, les militants péquistes ont désavoué deux



CLAUDE-V. MARSOLAIS

députés qui voulaient poursuivre leur carrière: Gérard Gosselin de Sherbrooke et Jean-Guy Mercier de Berthier. Que s'était-il passé pour en arriver à de telles fins? D'aucuns prétendent que ces députés ne représentaient plus le courant majoritaire de l'ensemble des militants de leur comté. Qu'ils ne représentaient plus qu'une idéologie minoritaire ou encore leur propre conception de la société.

Au cours du premier mandat du gouvernement du Parti québécois, la méfiance a régné entre les militants de la base et leur député. C'est qu'on ne s'attendait pas avant le 15 novembre 1976 à prendre le pouvoir et en conséquence le choix des représentants électoraux n'avait pas été mesuré avec toute la rigueur nécessaire. D'où naquit une certaine suspicion envers les élus directs.

Pour pallier à cet obstacle, on a senti le besoin d'être branché directement sur le pouvoir en favo-



Militants et députés se rebellent parfois

risant la nomination de ministres responsables de régions avec qui on pouvait entrer en contact par l'intermédiaire de leurs agents de liaison.

Cette nouvelle structure dépendant directement du bureau du premier ministre devait être génératrice de conflits car les instances régionales (permanent et exécutif) devaient vite réaliser que leur poids politique ne représentait plus rien.

Le cas le plus litigieux est survenu dans la région de la Mauricie-Bois-Francs où le ministre responsable, M. Yves Duhaime, a voulu établir son propre réseau, parallèle à la structure générale du parti. C'en était rendu, dit-on, au point où les deux structures tenaient des réunions séparées dans le même motel sans se parler. L'affaire devait éclater à l'automne alors que les membres de

l'exécutif régional ont remis leur démission en bloc à la veille du congrès. Les délégués au congrès devaient mettre fin au conflit en élisant comme président régional, M. Martial Houde, au grand dam du ministre Duhaime qui voulait faire élire M. Paul-André Quintin.

Cette coordination régionale de ministre responsable bien qu'elle permette au pouvoir d'obtenir un éclairage régional sur les problèmes et les attentes des citoyens demeure donc très délicate lorsqu'on ne prend pas soin de mettre dans le coup les militants élus.

La permanence du parti

Après l'élection de 1976, la permanence nationale du parti s'est vidée en quelque sorte de sa substance car, affamés pendant de nombreuses années de bénévolat,

tous ses cadres sont allés travailler à Québec. Ils ont été remplacés par de nouveaux venus, bien souvent sans expérience de la politique.

Cette nouvelle situation a engendré un phénomène de distanciation entre le parti et le gouvernement, le premier ministre faisant naturellement plus confiance en ses proches collaborateurs avec qui il avait travaillé pendant de nombreuses années. A partir de ce moment, plusieurs comprennent que l'appareil gouvernemental s'acharnerait à mettre au pas le parti.

Le premier incident survint en 1978 lorsqu'il fut question de nommer un organisateur en chef avec plein salaire. Le gouvernement s'objecta en signalant que c'était vivable sans un poste permanent.

Puis bientôt, le tapis glissa rapi-

dement sous les pieds des permanents et des élus du parti. Lorsqu'on forma le comité de campagne référendaire, seul Pierre Harvey, conseiller au programme, repréenta le parti. Même situation, lors de la formation du comité de campagne électorale où encore en solo Pierre Harvey représenta l'exécutif du parti.

On tend à expliquer cette situation par le fait que le premier ministre Lévesque n'est pas un homme de parti et à cause des membres du conseil exécutif du parti qui n'ont pas soulevé beaucoup d'objections devant cette mise en tutelle. L'avenir nous dira si les nouveaux cadres du parti formés par le Centre d'animation, une instance «dérangante» nouvellement créée, insisteront pour que le parti soit plus en osmose avec l'appareil gouvernemental.

Des ministres au «noir»

Un vent de rébellion a soufflé sur la députation péquiste au cours de l'automne si bien que le premier ministre a dû descendre de son «bunker» à double reprise pour tenter de les calmer et de les amadouer. Or, il n'est pas facile de réduire le rôle de 50 députés d'arrière-banc à celui d'exécutants du pouvoir ou de «yes men» avec un salaire de crève-la-faim.

La nomination d'un député (Denis Vaugois) responsable auprès du premier ministre de suggérer des changements dans le fonctionnement du parlement a été perçue par les back-benchers comme la bouée de sauvetage sur laquelle il fallait sauter pour valoriser un travail somme toute ingrat.

Cette pression des députés a fait naître le premier «Select committee» québécois, genre de commission parlementaire autonome dotée d'un personnel de soutien qui a pour tâche d'étudier un problème précis sur tous ses angles en convoquant tous les témoins jugés pertinents. C'est ainsi que le député de Sainte-Marie, Guy Bisailon, s'est vu confier la présidence de la Commission spéciale chargée d'étudier divers aspects reliés au fonctionnarisme.

Mais ce n'est qu'un début, les députés en veulent davantage. Ils veulent d'autres commissions parlementaires autonomes qui leur permettraient de se dissocier de leur partisannerie. Ils veulent être associés au travail des ministres sectoriels. Certains ministres, tels les Laurin, Marois et Landry ont créé des comités ministériels de députés pour les informer des politiques gouvernementales et obtenir en retour du «feedback». Mais d'autres ministres, jaloux de leur prérogative (les noms les plus cités: Parizeau, Bérubé, Bédard et Garon), se refusent à impliquer les députés d'arrière-banc.

Plusieurs députés péquistes comprennent que dans le cas des Finances, M. Parizeau soit retenu à impliquer des députés à cause de la discrétion totale qui doit entourer la préparation du budget annuel de la province. Cependant, on comprend mal pourquoi il refuserait de créer un comité chargé de favoriser certains choix budgétaires ou encore de cueillir des informations pertinentes.

D'autres députés notent que M. Lévesque, lui-même, n'est pas très porté vers la consultation. On signale qu'il n'existe pas de relations privilégiées entre la députation et le bureau du premier ministre et que M. Lévesque n'a jamais formé de groupe de députés chargé d'étudier une question précise.

Certains députés ministériels estiment même que les temps sont peut-être venus de dissocier le whip-en-chef du parti (poste assumé par M. Guy Chevrette) nommé directement par le premier ministre et dont le rôle consiste à prendre les présences en Chambre et de coordonner le travail des comités de travail des députés. Ce qu'ils souhaitent, c'est qu'on leur reconnaisse le droit de choisir leur porte-parole de la députation, le président de leur caucus comme des adultes conscients de leurs responsabilités et non qu'on leur impose comme à des enfants agités un préfet de discipline.

En somme, les députés ministériels sentent le besoin d'une revalorisation de leur rôle dans l'appareil gouvernemental de manière à se sentir plus solidaires des grandes orientations gouvernementales et de ses répercussions sur le vécu des citoyens.

SAMEDI: Une opération délicate

Jamais un gouvernement du Québec n'a eu autant les coudées franches

Depuis que le gouvernement du Parti québécois a remis à sa place les mandarins, c'est-à-dire les hauts fonctionnaires de l'Etat qui sous le régime Bourassa étaient plus puissants que le Conseil des ministres et le cabinet du premier ministre, depuis que le patronat se tient à l'écart de ce pouvoir jugé trop «socialisant» et depuis qu'un grand nombre de syndiqués ont l'impression de partager le pouvoir, jamais un gouvernement du Québec n'a eu autant les coudées franches pour diriger les affaires de l'Etat.

Lors de l'accession du Parti québécois au pouvoir en novembre 1976, la création des ministères d'Etat responsables de tout un secteur de l'activité gouvernementale a limité considérablement le pouvoir des sous-ministres. De maîtres du Québec sous le régime précédent, ils sont passés au rôle plus effacé de serviteur de l'Etat.

Ceci dit, deux anciens mandarins du régime Bourassa conservent encore leur prestige dans la Fonction publique. Il s'agit de M. Robert Normand, sous-ministre aux

Affaires intergouvernementales et M. Claude Descôteaux, qui vient d'être nommé au ministère de l'Énergie et des Ressources. Mais le vrai pouvoir du mandarinat se situe présentement au niveau des ministères d'Etat ou au Conseil exécutif parce qu'ils sont appelés à coordonner le travail de nombreux ministères. On les nomme les «secrétaire général associé».

Un ministre important du gou-

vernement devait cependant signaler que ces derniers avaient perdu quelques plumes après le départ de M. Pierre Martin, ex-secrétaire général associé au Conseil exécutif, qui occupait maintenant la présidence de Soquip.

Un patronat moins présent

Jusqu'au moment de la Révolution tranquille, le patronat en menait large auprès du pouvoir gouvernemental. Un simple coup de téléphone à un ministre avait généralement des répercussions sur les orientations économiques gouvernementales et la rédaction des projets de loi.

Maintenant, la situation a bien évolué puisque le patronat est considéré comme un groupe d'intérêt comme les autres et qu'il s'est lui-même écarté du pouvoir à cause de l'affiliation «socialisante» qu'il a perçue chez le Parti québécois.

Certes, le patronat est toujours présent, par l'intermédiaire du Conseil du patronat ou des Chambres de commerce, pour faire valoir son point de vue sur tout projet de loi important.

Ils participent en tant que partenaire économique aux commets économiques organisés par le gouvernement mais ils ne semblent pas s'impliquer dans le suivi des résultats. A-t-on vu récemment le patronat faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour qu'il prenne des mesures susceptibles d'éviter les fermetures d'usines ou les faillites d'en-

treprises en cette période difficile?

Non, le gouvernement est absolument livré à lui-même. Le patronat ne dispose d'aucun moyen efficace, qu'il s'agisse d'une permanence à Québec ou d'intermédiaires pour faire pression sur le gouvernement au jour le jour.

Le cas le plus outrageant qui est fréquemment cité dans les milieux politiques québécois est celui de la compagnie Bombardier qui dans les années 1978-1979 voulait obtenir les contrats des compagnies de transport en commun du Québec pour la construction de la nouvelle génération d'autobus urbains. La compagnie est allée frapper à la mauvaise porte en s'adressant au ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, M. Rodrigue Tremblay, qui favorisait un constructeur étranger, en l'occurrence General Motors. Bombardier a limité son lobbying au ministre Tremblay ce qui lui a valu un échec. En effet, les autres ministres n'étant pas sensibilisés à l'affaire ont tout simplement donné leur accord à une proposition qui ne semblait pas faire de problème puisqu'ils n'en avaient pas été informés.

Pour résumer, disons que le patronat favorise toujours le «old fashioned way», le cas par cas, en pensant que cette façon de fonctionner va marcher à cent milles à l'heure. Or, les temps ont bien changé en politique et la croyance voulant qu'il s'agit de convaincre un seul ministre pour changer la philosophie d'un gouvernement

est à ranger au chapitre de la naveté.

Et les syndicats

Le gouvernement québécois conserve-t-il toujours son préjugé favorable envers les travailleurs? Par les politiques adoptées lors de son premier mandat, le PQ a surtout favorisé les travailleurs non organisés. Cette tendance devrait se poursuivre au cours du second mandat notamment par l'adoption d'une loi favorisant la syndicalisation.

Cependant, signalons que pour la première fois le gouvernement a adopté une politique budgétaire (taxe sur l'essence) qui frappe tout le monde sur le même pied d'égalité (pauvres et riches). C'est un changement d'orientation marqué de la part d'un gouvernement social-démocrate puisque dans le passé il s'était appliqué à soulager le fardeau fiscal des plus démunis.

On peut y voir l'oeuvre de la classe moyenne (celle qui est la plus représentée au sein de la députation péquiste) de freiner un mouvement qui lui est défavorable. Or, qui dit classe moyenne dit travailleur syndiqué et organisé.

De la part de cette catégorie de travailleurs, le PQ reçoit son appui surtout de la FTQ, les autres centrales (CEQ et CSN) étant beaucoup plus portées vers la confrontation. Dans cette optique, la tactique péquiste consiste à jouer les modérés contre les durs. On peut donc s'attendre à un resserrement des mesures visant à domestiquer l'utilisation du droit

de grève dans les services publics et à une négociation extrêmement difficile avec les syndicats de la Fonction publique et parapublique qui se sont tirés le mieux de la crise économique actuelle.

A défaut de la présence d'une organisation patronale forte qui se manifeste de manière soutenue, le PQ se sert de ses deux tendances représentées en son sein (les modérés et les durs) pour en quelque sorte auto-censurer ses politiques. On dit que lors de l'étude du projet de nationalisation de l'assurance-automobile, l'opposition du secteur privé fut tellement pitoyable que le gouvernement aurait pu facilement s'emparer du secteur de la responsabilité civile de celui des dommages matériels. Or, il s'est volontairement auto-censuré, reflétant en quelque sorte ses deux tendances.

Le premier ministre Lévesque n'échappe pas à ce paradoxe du Parti québécois. En public, il a la parole à gauche mais le geste à droite. Quelques jours avant le déclenchement de l'élection du 13 avril, il paradait avec une pléiade de ministres au côté de représentants d'une multinationale, en l'occurrence la Reynolds Aluminium, pour annoncer l'agrandissement de l'aluminerie de la compagnie à Baie-Comeau qui devait créer 300 nouveaux emplois. En même temps, le budget de son ministre des Finances annonçait la disparition par attrition de 2.400 emplois dans le secteur public.

Douze militants de la région de Québec s'opposent au référendum interne du PQ

L'EXÉCUTIF NATIONAL REFUSERAIT DE DISTRIBUER LEUR MANIFESTE

QUEBEC (PC) — L'exécutif national du Parti québécois fait obstacle à un noyau de militants de la région de Québec qui réclament que leur manifeste intitulé «Moi j'annule» soit imprimé et distribué aux membres de ce parti en même temps que le texte de dix pages du premier ministre et de l'aille parlementaire du PQ, en vue du référendum interne commandé par le premier ministre, M. René Lévesque.

Le référendum se tiendra entre le 11 janvier et le 1er février 1982.

Ce manifeste est signé par M. Henri Laberge, ex-chef de l'Union populaire; Rose Lahale, attachée de presse du PQ de la région de Québec; Thérèse Fortin-Gagnon,

ex-présidente démissionnaire; André Ledoux, de Jean-Talon, et huit autres militants engagés dans la cause de l'indépendance du Québec et associés à l'aille radicale du PQ.

Le député de Rosemont, M. Gilbert Paquette, avait d'abord indiqué à M. Laberge que son texte pourrait être acheminé aux frais du parti à tous les membres votants au référendum. Le vice-président du parti, M. Sylvain Simard, a par contre donné un avis contraire aux signataires au cours de la journée d'hier et certains ont cru bon d'alerter les médias. Les dirigeants péquistes avaient indiqué à deux reprises en conférence de presse que des posi-

tions opposées ou divergentes de celles du premier ministre et de l'exécutif pourraient être diffusées.

Selon les signataires de «Moi j'annule», «un référendum n'est pas démocratique lorsque les participants doivent donner à leur réponse une signification qui n'a rien à voir avec le contenu objectif de la question soumise. Dans le cas présent, de nombreux membres voteront pour que René Lévesque reste à la présidence du parti et non pour le contenu de la proposition soumise. D'autres pourraient vouloir l'inverse et voter «non» tout en étant d'accord avec le contenu de la question. Tout cela est anti-démocratique.»

Série de raisons

Ces militants indignés pour leur part qu'ils annuleront leur vote pour une série de raisons:

- Le premier ministre Lévesque ne recherche qu'un plébiscite
- Le référendum interne est inopportun à un moment où le gouvernement et le parti devraient être mobilisés à défendre l'intégrité gouvernementale
- Le référendum vise à humilier les militants les plus actifs et les faire désavouer par les membres
- Ces militants anticipent et réprovoquent à l'avance une purge
- Les signataires n'accepteront pas, préviennent-ils, que leurs

chefs et le gouvernement se créent de nouveaux alibis pour ne pas mettre en branle de façon significative le processus d'accession à l'indépendance

- Ils veulent garder René Lévesque à la direction du parti, mais comme président démocratique, spécifie-t-on
- Et enfin, parce que les signataires disent vouloir «continuer à se battre avec René Lévesque pour conquérir la souveraineté du Québec, non pour végéter dans un provincialisme interminable.»

Les douze militants de La Peltrie, Charlesbourg, Jean-Talon et Portneuf reprochent à M. Léves-

que de vouloir briser par ce référendum le fonctionnement normal d'instances délibérantes démocratiquement constituées et abolir le droit normal à la dissidence à l'égard des positions du chef.

M. Laberge a distribué son manifeste aux médias hier en soutenant que cette position d'annuler leur vote était déjà très répandue parmi les membres dans le parti. «Il attendait une réponse définitive de l'exécutif national en soirée hier sur la possibilité pour le parti d'assumer la diffusion de ce manifeste. Des sources d'information ont indiqué que cela n'avait toutefois pas été retenu par la direction du parti.

La critique d'un publi-reportage

Monsieur le rédacteur en chef journal La Presse

Je tiens à protester vivement contre l'inclusion, dans La Presse du samedi 12 décembre, du « publi-reportage » de 6 pages provenant du mouvement d'extrême droite « Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne », lequel commentait les résultats de la dernière élection présidentielle en France.

Si j'accepte de déboursier la somme de 1\$ pour acheter La Presse du samedi, et si je me résigne en plus à y être assailli par des pages et des pages d'annonces publicitaires, c'est que j'espère retrouver malgré tout dans votre journal un certain nombre d'informations indispensables. Et si je parviens tant bien que mal à digérer toute cette publicité, c'est que, pour déplorables qu'elles soient, les réclames de savon ou d'eau gazeuse ont au moins le mérite d'être rapidement reconnaissables pour ce qu'elles sont; on peut choisir de tourner la page, ou s'en servir lorsqu'on épluche les patates. Cependant, dans le cas de votre « publi-reportage », il ne s'agit plus de simple publicité faisant la promotion de quelque futile objet de consommation; il s'agit carrément de propagande qui, sous le couvert d'un reportage journalistique sérieux en apparence, cherche en réalité à empoisonner les esprits avec des idées retrogrades et pernicieuses. Il est inadmissible que votre journal prête son concours à pareille entreprise et impose à ses lecteurs un tel pamphlet tendancieux et réactionnaire, pour ne pas dire délirant (dénoncer la devise de la France: « Liberté, Égalité, Fraternité » comme étant un complot communiste, qu'est-ce que c'est, sinon du délire ?).

Si les « Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne » et ses associations-soeurs fascistes de « Défense de la Tradition, de la Famille et de la Propriété » veulent publier un

commentaire sur le « grand Satan » François Mitterrand (ou qui d'autre ?), ils sont tout à fait libres de le faire et en ont manifestement les moyens (six pleines pages de La Presse, ça doit pas être donné). Qu'ils le fassent donc alors, mais à l'avenir, dans leurs propres publications: le public ne sera alors pas trompé quant à l'importance et à l'envergure de ces groupes, gonflées hors de toute proportion par un tel accueil dans les pages du « plus grand journal francophone d'Amérique ». La Presse a besoin de revenus, j'en conviens, mais elle a aussi des responsabilités. Elle les assume bien mal en se prêtant au jeu dangereux de la propagande d'extrême droite, coiffée ou non de l'euphémisme « publi-reportage ».

Jean BOUCHARD
Montréal

N.D.L.R. Quelques lecteurs —

une vingtaine — ont protesté auprès du journal après la parution d'un publi-reportage, samedi 12 décembre dernier, payé par l'association « Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne ». La lettre de M. Jean Bouchard résume adéquatement leur position.

Il convient à cet égard de souligner qu'il est de pratique courante dans tous les grands journaux et les grands magazines d'information d'accepter ces publi-reportages. La raison en est simple: la libre circulation des idées, qui implique pour tout groupe le droit de faire entendre sa voix pour autant que cette voix ne soit pas un appel à la haine, à la violence, ne contrevenne pas aux lois, etc. Que cette voix soit de droite ou de gauche, et dans notre contexte qu'elle soit fédéraliste ou indépendantiste.

« Le Monde » publie des publi-reportages du Québec. Le « New

York Times » en accepte de la Corée du Nord. « L'Express » de la Tunisie. La liste serait fastidieuse.

C'est la politique de LA PRESSE et ce genre de textes que nous acceptons est clairement identifié et ne porte pas plus à confusion que les pages ordinaires de publicité. Dans le cas du publi-reportage des « Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne », il s'agit d'une critique politico-philosophique du socialisme au pouvoir en France; cette propagande, assez indigeste (tous ceux qui l'auront lue en conviendront), ne prenait nullement l'allure d'un reportage. Elle avait l'allure... d'une propagande lourde, dense, comme toutes les propagandes de ce type. Notre journal publiait le même jour, et il est revenu sur le sujet la semaine suivante, un texte d'information soulignant cet événement: car une telle campagne mondiale en constitue un.

Augmentation de salaire refusée

Monsieur Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales
Québec

Ayant pris connaissance de l'augmentation salariale qui m'était destinée suite aux derniers redressements décrétés par le ministre des Affaires sociales, j'ai décidé de refuser cette augmentation et de demander au Conseil d'administration du CSSMM de geler mon salaire pour l'année courante, au niveau qu'il était en juin 1981. Je me dois de vous informer qu'en appliquant strictement les règles en vigueur, cette augmentation est de \$7,700. Le Conseil d'administration a accédé à ma demande.

Vous me permettez de vous expliquer, à titre de premier responsable du ministère des Affaires sociales, les raisons de mon action. Ma décision est basée sur des considérations éthiques. J'ai critiqué publiquement les choix budgétaires du présent gouvernement et je me dois en conscience de refuser cette augmentation. Je choisis d'exprimer ma dissidence de façon concrète et avec un moyen à ma disposition. Il est en effet très discutable que les cadres supérieurs et les autres dirigeants de l'appareil gouvernemental reçoivent des hausses de traitement aussi élevées, alors que la crise économique s'accroît. Cette poli-

tique, parmi d'autres, contribue à augmenter les écarts entre les riches et les pauvres.

En tant que Directeur général du CSSMM, je sais l'importance et l'ampleur des besoins sociaux de la clientèle de notre établissement. Notamment, plus de 60% de notre clientèle vit en dessous du seuil de la pauvreté. Il est temps de poser de sérieuses questions et de passer à des gestes concrets quand une seule augmentation équivaut au niveau de subsistance vitale d'une aussi grande proportion de la population. Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte des coupures budgétaires obligera une réduction importante des services. Il m'apparaît donc de plus en plus difficile d'exercer la fonction de directeur général, tout en préservant une liberté d'action et l'exercice d'un jugement critique si j'accepte l'incohérence d'une telle augmentation.

Je tiens à souligner que ma décision est personnelle et se veut positive. Je souhaite que cette action ait valeur de symbole et s'inscrive dans les recherches d'alternatives aux coupures de postes et de services et c'est pourquoi cette action est rendue publique.

J.-B. ROBICHAUD, PH.D.
Le Directeur général
du CSSMM

Les médicaments en vente libre

Madame Monique Bégin
Ministre Santé et
Bien-être social Canada

Madame le Ministre,

L'Ordre des pharmaciens du Québec s'inquiète de l'orientation que prend votre ministère en libéralisant la distribution des médicaments en vente libre par le biais des dénominations G.P.

La prolifération de tels produits ne peut être que très néfaste pour la santé des citoyens du Québec en minimisant le contrôle que doit apporter le pharmacien et l'information qu'il doit donner sur le médicament, qu'il soit d'ordonnance ou en vente libre.

Vous n'êtes pas sans ignorer par exemple que le « Contact C » et le « Dristan » contiennent de la phényléphrine et sont contre-indiqués pour tout patient qui souffre

d'hypertension. Ces médicaments provoquent des poussées de pression qui peuvent provoquer l'hospitalisation de ces malades ou pis encore des hémorragies cérébrales fatales.

Alors que l'Ordre des pharmaciens du Québec poursuit ses efforts pour que soit abolie la publicité sur tout médicament; alors que l'Ordre des pharmaciens du Québec multiplie ses efforts pour que les médicaments en vente libre soient traités et contrôlés par le pharmacien de la même façon que les médicaments d'ordonnance; votre ministère, sans considération pour la santé des Québécois, déclare G.P. de tels produits, ce qui multiplie les points de distribution, en augmente la consommation et annule les efforts des pharmaciens. (...)

Votre ministère s'apprête maintenant à ajouter à cette

liste de produits déjà trop longue, l'acétaminophène sous prétexte qu'il serait moins toxique que l'aspirine. Madame le Ministre vous trouverez en annexe une étude qui prouve hors de tout doute la toxicité de l'acétaminophène de même que celle de l'aspirine. C'est pourquoi prendre l'aspirine comme médicament étalon pour établir la non-toxicité d'autres produits nous apparaît aberrant, car l'acide acétylsalicylique est cause d'un très grand nombre d'empoisonnements et n'aurait jamais dû recevoir de dénomination G.P. Plutôt que d'accorder une telle dénomination à l'acétaminophène, il serait beaucoup plus logique de retirer celle de l'aspirine.

Jean-Claude MARQUIS
président
Ordre des pharmaciens
du Québec

Sur deux sondages récents publiés par La Presse

Le comité des sondages ACSALF-SQSP (Association canadienne de sociologie et anthropologie de langue française et la Société québécoise de science politique) déplore que:

1) l'absence de code d'éthique sur la publication des résultats de sondages dans les médias ouvre la porte à la diffusion d'informations peu fiables et rend possible la manipulation de l'opinion publique.

2) l'utilisation faite par le journal LA PRESSE d'un sondage Gallup dans son édition du 101281 illustre bien l'absence de tout code d'éthique en la matière. A partir de résultats extrêmement incertains et peut-être même erronés ce journal titrait en première page que 46% des Québécois désapprouvent M. Lévesque. Cette désapprobation des Québécois à l'endroit du Premier ministre provenait de réponses obtenues auprès de 290 personnes à une question où le Premier ministre du Québec faisait figure d'exception face à l'unanimité des autres premiers ministres: « Comme vous le savez sans doute, 9 des 10 premiers ministres provinciaux se sont dits en accord avec le premier ministre fédéral quant aux modalités de la réforme constitutionnelle, l'exception ayant été le Premier ministre du Québec M. Lévesque. D'après ce que vous pouvez avoir vu, lu ou entendu à ce sujet, êtes-vous en accord ou en désaccord avec le point de vue soutenu par M. Lévesque? » L'étrange de la question ainsi que l'absence d'informations suffisantes quant à la méthodologie du sondage constituait autant d'excellentes raisons pour ne pas accorder trop d'importance à un résultat qui aurait pu se révéler tout autre si on avait pris soin de poser une question plus neutre à un échantillon plus large de Québécois. En accordant une importance démesurée à un résultat aussi incertain le journal LA PRESSE prenait le risque d'induire ses lecteurs en erreur.

3) non seulement l'importance accordée au sondage Gallup apparaît-elle inacceptable, mais également la juxtaposition dans le même article de deux événements fort distincts (les négociations constitutionnelles de novembre et le congrès annuel du PQ en décembre) était de nature à donner l'impression que le Premier ministre se trouvait face à une désapprobation géné-

rale. Tout compte fait le journal LA PRESSE sous le couvert d'un sondage scientifique livrait à ses lecteurs rien de moins qu'une information politiquement biaisée.

4) dans son édition du lendemain il semblait que le journal ait voulu se racheter en titrant également en première page « Selon les sondages du PQ 57% des Québécois disent que Lévesque a eu raison de ne pas signer ». Ainsi en deux jours le pourcentage d'accord augmentait de 23% (31% selon Gallup et 57% selon le PQ). Si à première vue l'intention de laisser le gouvernement péquiste donner la réponse à Gallup était louable, il n'en demeure pas moins que la publication de ce sondage était malheureuse à maints égards: — le titre de la première page contient une erreur grossière puisque seuls les francophones ont été interrogés et non pas l'ensemble des Québécois. La rectification de LA PRESSE, le lendemain (121181) à la page A 18 n'est qu'une réparation partielle par rapport à l'impact de la manchette publiée, la veille, à la une;

— le journal acceptait de publier des résultats fragmentaires de sondages, en confiant la responsabilité à un parti politique de sélectionner parmi les nombreuses informations recueillies celle qui risquait de l'avantager le plus. D'ailleurs dans le cas de ce sondage on peut estimer que la question posée à l'échantillon était, elle aussi, biaisée, mais cette fois dans le sens positif: « Lors de la dernière conférence constitutionnelle, le gouvernement du Québec a-t-il eu raison de ne pas signer l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces? » Ce biais de la question conjugué au fait que la fraction anglophone de la population québécoise n'ait pas été interrogée peut expliquer l'écart énorme (23%) entre les deux sondages présentés les 10 et 11 décembre par LA PRESSE.

En outre les entrevues réalisées par le PQ ayant duré une vingtaine de minutes, il y a tout lieu de croire que certaines informations étaient moins positives à l'égard du gouvernement. Ni le journal LA PRESSE ni ses lecteurs ne le sauront jamais. En bref, cette transmission sélective des résultats recueillis par un parti politique serait plus de nature à servir la propagande partisane que l'information du public.

Enfin on peut déplorer que quel que soit le sondage présent-

té, LA PRESSE semble désormais omettre une information méthodologique suffisante qui seule permettrait au lecteur d'évaluer la portée réelle des résultats. Cette carence d'information méthodologique complète (mode d'échantillon, taux de réponse, mode de collecte des données) est encore manifeste dans le sondage Gallup présenté dans l'édition du 121281 en page A 5.

De sévères reproches doivent donc être adressés à LA PRESSE. La multiplication des résultats de sondages dans les dernières éditions du journal fait plus penser à de la compulsion qu'à une volonté d'information sérieuse sur l'évolution de l'opinion publique. D'autant plus que ces résultats mal étayés ne peuvent que laisser le lecteur perplexe, confus face à une jonglerie de chiffres non concordants référant tantôt à l'ensemble des Canadiens, tantôt à la fraction francophone des Québécois, tantôt à tous les Québécois mais à partir d'un échantillon si étroit qu'on peut se demander ce que vaut la représentation qu'on en a tirée.

Plus que jamais il apparaît urgent que les journaux se soumettent systématiquement à un code d'éthique et s'astreignent à une très grande vigilance en matière de présentation de sondages. Autrement il faudrait de nouveau souhaiter qu'une réglementation gouvernementale définisse les conditions de diffusion des résultats de sondages.

Denis ALLAIRE
professeur de psychologie,
Université de Sherbrooke
Isabelle LASVERGNAS-
RÉMY
professeur de sociologie,
Université du Québec à Montréal
pour le Comité des sondages
ACSALF/SQSP

N.D.L.R. Nous reconnaissons que la publication de ces deux sondages a donné lieu à des bavures quant à l'importance qui leur a été donnée, sans compter le titre coiffant le deuxième, effectivement fautif en ce qu'il parlait de « Québécois » alors qu'il s'agissait de « Québécois francophones ». La politique du journal est au contraire de jouer, toujours, les sondages dont nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre de façon discrète pour justement ne pas jeter la confusion. Nous publions, lorsqu'ils nous appartiennent, les chiffres, la méthodologie, etc. Dans ces deux cas, nous ne les avions pas.

Nous nous inscrivons en faux cependant contre la prétention

des deux signataires face au sondage Gallup. La maison Gallup a une réputation au-dessus de tout soupçon que ne sauraient salir les considérations politico-scientifiques de ces deux professeurs. Notre journal a déjà eu l'occasion de faire analyser la méthodologie de la maison Gallup par les meilleurs professionnels du sondage au Québec: elle est,

toute chose en ces matières étant relative, irréprochable.

Ces deux professeurs se prennent, en outre d'être des experts sondeurs, pour le Conseil de presse! Nous n'avons que faire de leurs admonestations politiques sous le couvert d'une critique qui se veut scientifique. Comme ils devraient savoir, écrire un code d'éthique en la

matière est une tâche ardue — c'est le moins que l'on puisse dire. Quand ils souhaitent que le gouvernement intervienne par réglementation... on leur souhaite de revenir sur terre et d'additionner le nombre de sondages que les gouvernements, par parti au pouvoir interposé plus ou moins subtilement, publient bon an mal an.

DE LA VOLAILLE AU MENU?

Dinde farcie? Poulet rôti? Coq au vin?

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteilles par notre Société des alcools.

Ils sont offerts chez les épiciers licenciés et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.



Bordeaux A.C. (rouge)
750 ml
prix S.A.Q.
\$5.40



L'Escale
750 ml
prix S.A.Q.
\$3.85



Nuit de la St-Jean, Beaujolais A.C.
750 ml
prix S.A.Q.
\$5.70



Et pourquoi passer la manifestation à leur meilleure qualité

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
La cave à vin des Québécois

Zellers EN SOLDE LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE

LE LENDEMAIN DE NOËL

RABAIS DE 50%

Des aubaines extraordinaires sur un tas d'articles pour Noël prochain et pour toute l'année — à 50% DE RABAIS SUR LES PRIX COURANTS!

À MOITIÉ PRIX!
Jouets "Tomy" par "Parker"
Un grand choix de jouets remonta- bles pour jouer par terre ou dans la baignoire. A partir de 3 ans.

À MOITIÉ PRIX!
Papier d'emballage
Épargnez beaucoup sur le papier d'emballage, le ruban, les décorations et les cartes de souhaits.

À MOITIÉ PRIX!
Modèles réduits
Faites des économies sur un choix de modèles réduits de voitures, de camions, d'avions et de bateaux, certains munis de moteur

À MOITIÉ PRIX!
Décorations de Noël
Tout ce qu'il vous faudra pour décorer Noël prochain, à prix merveilleusement bas!

À MOITIÉ PRIX
Jean "Roadrunner" pour bambins
Modèle à taille 1/2 boxer, poches arrières brodées
Denim de coton marine 4-6X
Ord. 13.99
6.97 ch.

À MOITIÉ PRIX
Pulls en acrylique pour hommes
Pull à faux col roulé en marine gris, blanc ou brun. P-M-G-TG
Ord. 7.47
3.67 ch.

À MOITIÉ PRIX
Pulls en tricot caniche d'acrylique pour hommes
Modèles à cols marins en pointe ou polo rayé ou cotelet P-M-G-TG
Ord. 15.99
7.97 ch.

À MOITIÉ PRIX
Gants pour messieurs
Bel assortiment de gants en vinyle brun ou noir P-M-G-TG
Ord. 2.99
1.47 la paire

À MOITIÉ PRIX
Petites pantouffles pour dames
Modèles matelassés, brodés, en peluche ou crochetés. P-M-G
Ord. 5.99
2.97 la paire

À MOITIÉ PRIX!
Soutiens-Gorge Zellers
Soutien-gorge sans bretelles ou soutien-gorge extensible pour adolescentes
Ord. 5.55
Au choix **2.77** ch.
Choix de modèles Peau d'ange à armature métallique et autres dans le lot
Ord. 7.77
Au choix **3.77** ch.

À MOITIÉ PRIX!
Beille variété de chemisiers unis ou à carreaux en tissus faciles d'entretien, y compris flanelle de coton 7-14
Ord. 12.99 et 13.99
\$6 et \$7
Jeans "Roadrunner" pour fillettes
Modèle Cigarette à 4 poches en denim de coton 14-62 marine 7-14X
Ord. 17.99 **\$9** ch.

Lot de 6 bas-culottes d'une seule taille
Entièrement diaphane, bout du pied renforcé. Enchantement. Intrigue ou moka
2.97 le lot
Soutiens-gorge "Vogue" "Playtex" non renouvelés 1/2 DE RABAIS!
Choix de lignes non renouvelées en blanc ou beige. Ord. de \$6 à 14.95!

Sacs à ordures marque de Zellers
10 Garbage Bags
.77 le lot
Lot de 10 sacs avec attaches

Lot de 400 serviettes en papier "Chef's"
Serviettes en papier une épaisseur de 33 x 34 cm en blanc ou aux couleurs de l'arc-en-ciel
2.47 le lot

Nuisettes et chemises de nuit longues en grappe pour dames
Vêtements de nuit très souples en grappe d'acétate et nylon en plusieurs modèles et couleurs P-M-G
Au choix **\$8**

Lot de 2 essuie-tout "Facelle" **1.27** le lot
Papiers-mouchoirs "Facelle"
Boîte de 100 **.77** ch.
Lot de 4 rouleaux de papier hygienique "Facelle"
1.37 le lot
Limite de 3 par personne

Choix d'albums magnétiques de photos
Albums de photos de 16 pages pour vos souvenirs de Noël!
1.57 ch.

Café de marque Zellers
L'arc-en-ciel. Le café servi dans nos restaurants! Boîte d'une livre de café moulu tout usage
2.97 ch.

Achetez un lot de 2 "Flash" "Sylvania" et vous recevrez des coupons de finition de photos d'une valeur de \$5.
Magicubes **5.49** le lot
Flip Flash **6.49** le lot
Flash Bar **5.49** le lot

Lot de 2 films couleurs Zellers
126-20 **3.79** le lot
110-24 **4.19** le lot
135-24 **4.39** le lot

Cassettes vierges "AX1" "Cassion"
Cassettes sans bruits parasites, de grande performance garanties à vie!
60 min. **1.99** le lot
90 min. **2.49** le lot

CHEZ ZELLERS VOUS SEUL SAUREZ COMBIEN PEU VOUS L'AUREZ PAYÉ

Il se peut que les articles sur cette page indiqués par Z ne soient pas disponibles dans les mini-magasins Z

Zellers
Crédit accepté

- BELOEIL Centre d'Achats Montenach
- LACHUTE Les Galeries Lachute
- LASALLE Place Newton
- LONGUEUIL Place Desormeaux
- MONTRÉAL-NORD Place Bourassa
- REPENTIGNY Place Repentigny
- ROSEMÈRE Les Galeries des Mille-Îles
- ST-EUSTACHE Place St-Eustache
- ST-HYACINTHE Les Galeries St-Hyacinthe
- ST-JÉRÔME Les Galeries des Laurentides
- ST-LAURENT Les Galeries St-Laurent
- TERREBONNE Les Galeries de Terrebonne
- POINTE-AUX-TREMBLES Carrefour de la Pointe
- DEUX-MONTAGNES Les Promenades Ste-Marthe
- ST-JEAN Carrefour Richelieu

UNE MOBYLETTE DANGEREUSE

Des dommages de \$6,220 versés au père d'un enfant de huit ans

■ En dépit de leur légèreté, de leur faible puissance de moteur et de leur apparence inoffensive, les mobylettes peuvent parfois faire beaucoup de mal. A cause de cela, un contremaître de la rue D'Arçon, à Montréal, Wilfrid Boudreau, recevra \$6,220 en compensation pour les blessures subies par son fils de huit ans, Yves, renversé par un tel engin, non loin de la résidence familiale.

La décision condamnant conjointement le propriétaire du petit véhicule ainsi que celle qui tenait les guidons à ce moment, Daniel Frappier et May Blouin, a été prise par le juge Guy M. Désaulniers, de la Cour supérieure.

May Blouin a eu le tort de guider sa bécanne motorisée dans un sens interdit, à contre-courant de la circulation, et à une vitesse que le magistrat qualifie d'excessive dans les circonstances. Une amie avait pris place derrière elle, et un témoin oculaire de l'accident affirmera que «les jeunes filles s'en venaient en petites folles...»

Quant au petit Yves, il allait traverser la rue à bicyclette, après avoir consciencieusement vérifié s'il pouvait le faire en s'assurant qu'aucun véhicule ne venait... dans le sens où ils devaient normalement venir. «Quant à la jeune victime, la Cour est d'avis qu'elle ne pouvait prévoir que la défenderesse surgirait à sa gauche,» remarque le juge Désaulniers, qui laisse l'entière responsabilité de la collision à la jeune fille et au propriétaire du petit engin potentiellement dangereux.

Omer DeSerres: grève de onze employés

■ Les onze employés syndiqués du magasin Omer DeSerres qui se spécialise dans la vente de matériel d'artiste, sont présentement en grève depuis le 16 décembre dernier et tentent désespérément de signer une première convention collective.

Les employés qui ont obtenu leur accréditation syndicale du local 502 de la FTQ depuis six mois, ont décidé d'ériger des piquets de grève devant le magasin, afin de sensibiliser l'employeur à leurs demandes salariales.

Les syndicats en grève légale demandent une augmentation de \$2.75 l'heure répartie sur trois ans. L'employeur offre pour sa part \$2.05 l'heure. Les employés qui sont payés en moyenne \$4.25 l'heure demandent un salaire horaire de \$5.00 pour la première année et de \$6.50 au terme de la convention de trois ans.

Un porte-parole du syndicat a précisé que les employés avaient accepté de réduire le montant de leur rétroactivité et de diminuer leurs demandes initiales, afin d'obtenir un règlement rapide du conflit qui les oppose à la direction d'Omer DeSerres.

Entre-temps, le magasin continue d'opérer par ses quatre cadres.

L'inventeur du «cube magique» décoré en Hongrie

■ BUDAPEST (AP) — M. Erno Rubik, l'inventeur du «cube magique» qui a plongé des millions d'amateurs de casse-tête de par le monde dans un abîme de perplexité, a été décoré mardi de la médaille d'or du travail par le gouvernement hongrois.

L'agence officielle MTI a précisé que la récompense lui a été remise par le ministre du Commerce M. Lajos Mehes.

M. Rubik a conçu son cube diabolique en 1975, afin d'aider ses étudiants de l'Institut des arts appliqués de Budapest à mieux comprendre l'espace en trois dimensions.

Il recourt au bien-être social après avoir gagné \$100,000...

■ PETERBOROUGH, Ont. (PC) — \$100,000 que Ron Tobin avait gagnés dans une loterie il y a moins de deux ans se sont évanouis et celui qui vivait avant sa chance grâce au bien-être social est de nouveau à la recherche d'une aide monétaire.

«Vous avez un pauvre devant vous,» a déclaré sur un ton insouciant M. Tobin sur le porche de sa maison neuve. «Quand j'ai eu cette somme, je ne savais pas que faire. J'ai acheté une maison, des meubles et des vêtements. Et, après avoir payé les taxes, j'ai dépensé le reste en nourriture et en bière. A quoi d'autre cela aurait-il pu servir?»

Et voilà pourquoi M. Tobin hante de nouveau les bureaux des services d'aide sociale de la ville.

«Je sais très bien que j'ai dépensé énormément en peu de temps. Voilà tout ce qui reste,» a dit cet homme, en sortant \$1.55 de sa poche. «Malgré tout, je suis heureux, parce que je me suis amusé pour chaque dollars que j'ai dépensé.»

La maison a coûté \$32,500, les meubles neufs \$6,000 et Ron a même prêté environ \$3,000 à d'anciens amis. Pendant presque deux ans il a pu acheter que \$150 par semaine à l'épicerie, sans compter la bière, les pizzas et les mets chinois, car Tobin et sa femme n'ont jamais songé à fréquenter les grands restaurants.

Le 28 février 1980, Ron Tobin avait gagné \$100,000 à la Wintario. Avant que cette petite fortune ne tombe du ciel, Ron était sous le bien-être social. Il recevait aussi une pension pour des blessures à la tête et au dos dues à un accident d'automobile en 1959.

Aujourd'hui, il cherche à faire renouveler sa pension. Les fonctionnaires des services sociaux insistent pour savoir où est passé tout l'argent.

«L'autre jour, je leur ai apporté des factures et des reçus pour \$44,000 mais ils en veulent encore pour \$50,000. Je n'ai pas eu de reçus pour le reste. J'ai tout dépensé sans noter chaque fois ce que j'achetais.»

Le député de Hull passe un sapin à Pierre DesMarais II

■ QUÉBEC (PC) — La Communauté urbaine de Montréal se retrouvera probablement sans président d'ici trois mois.

C'est là une des étranges conséquences du geste posé par le député libéral de Hull, M. Gilles Rocheleau, qui a refusé samedi dernier de donner son accord pour que soit adopté en troisième lecture le projet de loi 33 qui modifiait «diverses dispositions législatives concernant les municipalités.»

En vertu du règlement de l'Assemblée nationale, pour que la Chambre puisse, dans la même journée, adopter le rapport de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi après l'étape de la deuxième lecture et étudier le projet de loi en troisième lecture, il faut qu'il y ait consentement unanime des députés.

Or, le projet de loi 33 visait à corriger ou à amender un certain nombre de procédures administratives et à établir de nouvelles règles ayant trait au fonctionnement de l'appareil municipal concernant aussi bien la taxation foncière que la nomination de dirigeants de conseils intermunicipaux.

Ainsi, l'article 125 du projet de loi prolongeait d'un an le mandat des membres du comité exécutif de la CUM. Le mandat du président actuel, M. Pierre DesMarais II, maire d'Outremont, se termine au mois de février et l'Assemblée nationale ne se réunira à nouveau qu'à compter du 23 du même mois.

Ce genre de loi «omnibus» est présentée

tous les ans à l'automne et c'est la première fois qu'une chose semblable se produit.

Alors qu'il rencontrait la presse mardi dernier pour lui faire part de ses commentaires sur le déroulement de la première partie de la session qui vient d'être ajournée, le Leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a avoué ne pas très bien comprendre ce qui s'était passé.

«Je pense que même les dirigeants de l'Opposition auraient du mal à vous l'expliquer, a-t-il ajouté. Le député de Hull a des raisons que seul le député de Hull peut comprendre et comprend, ce qui fait que le projet de loi 33 qui, semble-t-il, ne faisait pas de problème, comme vous l'avez vu la dernière journée, est resté sur le carreau.»

M. Charron prétend même que l'Opposition ne lui a «jamais laissé entendre que ce projet de loi ne serait pas adopté avant Noël.»

M. Charron ajoute que c'est parce qu'un amendement concernant la région de Hull avait été jugé irrecevable par le président de la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi, que M. Rocheleau a plus tard décidé de briser l'unanimité nécessaire à son adoption avant les fêtes.

«Sa saute d'humeur (...) à la table de la commission a eu pour effet de bloquer le passage de cette loi sur laquelle l'Opposition n'avait pas dit

qu'elle faisait objection au point de vouloir, sans m'avertir, en retarder l'adoption.»

Conséquences
Les conséquences de ce retard sont nombreuses:

D'abord comme l'a souligné M. Charron, la CUM se retrouvera, à moins qu'on ne trouve une solution de dernière minute, sans président.

Ensuite, certaines municipalités devaient, en vertu de cette loi, être autorisées à porter le crédit de taxe foncière de cinq à dix pour cent, «ce qui est, comme le soulignait M. Charron, un soulagement pour les contribuables.»

Puisque ces municipalités savaient que cette mesure allait bientôt être permise, elles ont fait leur budget en conséquence avec tout ce que cela implique, d'autant plus que les budgets municipaux commencent le 1er janvier.

Les nouvelles mesures, déjà mises en place dans ces muni-

cipalités, seront donc illégales jusqu'à ce que le ministère des Affaires municipales ait trouvé le moyen, par quelque tour de passe-passe juridique, de contourner l'embûche.

Autre conséquence un peu absurde, une conseillère municipale du village de Deauville près de Sherbrooke continuera de siéger illégalement au conseil municipal puisque le code municipal de l'endroit, qui date du siècle dernier, ne reconnaît pas aux femmes le droit de se faire élire.

La loi établissait aussi toute la procédure de délégation au Conseil des maires de la Rive-Sud de Montréal. Elle devait aussi permettre à la Communauté régionale de l'Outaouais de choisir deux membres à l'extérieur de son conseil ou de ceux de ses municipalités membres et même à l'extérieur des fonctions publiques municipales.

Par ce projet de loi, le gouvernement comptait aussi procéder à toute une série de simplifications

administratives la plupart du temps demandées par les municipalités elles-mêmes.

À titre d'exemple, l'article 97 du bill 33 modifiait le Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux pour faire en sorte qu'une municipalité puisse profiter des travaux effectués par la société.

Ainsi, si une municipalité avait compté faire des travaux à un endroit où la société de son côté entendait elle aussi en effectuer, les deux entités auraient pu procéder à une seule excavation ou faire appel à un même contractant, bref éviter de tout faire en double.

Le document précisait aussi pour les municipalités le pouvoir de se regrouper, en régies intermunicipales par exemple, pour fournir des services de police à la population.

Il va donc sans dire que le projet de Loi 33 sera un des tout premiers items au menu des parlementaires à la reprise de la session prévue pour le 23 février.

Le différend reste entier sur le fond à The Gazette

■ Malgré un certain progrès dans les négociations sur les questions monétaires au quotidien anglophone The Gazette, le Conseil intersyndical a constaté hier qu'il n'y a toujours pas de solution quant aux questions fondamentales, les salaires et la durée de la semaine de travail, mais simplement un échange de propositions initiales.

Par contre, l'intersyndical qui regroupe les journalistes et les typographes, dans son bulletin sur l'état des négociations en cours, souligne qu'il y a eu une entente de principe sur un point épineux pour la Guilde, celui de la réévaluation des échelles de salaires dans le département des ventes de journaux (intérieur).

Une entente est également intervenue sur les vacances et le surtemps pour les deux syndicats. Quant à l'Union typographique de Montréal, elle a obtenu des améliorations aux clauses sur la retraite, la paie de quittance, les congés de deuil et des primes de quart de nuit.

Ces gains ont été obtenus pendant cinq jours de pourparlers sur les questions monétaires en l'absence du conciliateur, Bernard Boulanger. Les négociations doivent reprendre en sa présence les 6, 7 et 8 janvier prochain.

Débouté en appel, Auclair devra payer ses taxes

■ M. Jean-Paul Auclair, qui tire définitivement plus de revenus des publications dont il est éditeur, sur la rive sud, que des quelques carottes qui peuvent germer autour de sa maison de Boucherville, devra payer ses taxes municipales sur le prix total de \$575,000 auquel a été évaluée la «terre» de près de 100 acres qu'il possède dans cette localité. Il ne peut bénéficier des réductions fort sensibles de charges imposables qui sont consenties aux fermiers. Car, pour être considéré comme tel, il faut vraiment cultiver ou exploiter sa terre d'une façon ou d'une autre.

C'est ce que vient de décider la Cour d'appel, en revisant un jugement de la cour provinciale, qui avait elle-même modifié une décision du bureau de révision des estimations. Ce dernier organisme avait refusé de classer la propriété de M. Auclair comme ferme parce que la dernière récolte qu'on y a fait remonte à 1970 et que, depuis, on a effectué un seul labour, à l'été 1974, pour après le passage de l'estimateur dont le rapport allait faire hausser fort dramatiquement les taxes foncières du requérant qui vient d'être débouté de son appel par le plus haut tribunal québécois.

LA MAGIE DES FÊTES



LA CHASSE-GALERIE

On raconte qu'il y a bien longtemps, dans le temps des fêtes, les bûcherons se sentaient nostalgiques sur les chantiers. Pensez donc: famille, enfants, femmes et musique étaient à mille lieux de là. Il leur fallait attendre le printemps avant de pouvoir embrasser tout ce monde.

Toutefois il y avait la Chasse-Galerie: ce canot maudit qui volait dans les airs. Pour participer au voyage, il fallait être un nombre pair: 2, 4, 6 ou 8, partir à minuit et revenir à 6 heures. De plus, les bûcherons faisaient un serment au diable. Ils lui livraient leur âme s'ils s'acraient ou si le canot ou les avirons frôlaient une croix pendant le vol. Seulement à cette condition le diable les transportait à travers les airs au lieu où les bûcherons désiraient se rendre. Tous montaient dans le canot et répétaient: "Acabris, Acabras, Acabram. Fais-nous voyager par-dessus les montagnes."

Ainsi les bûcherons fêtaient chez eux et prenaient bien garde de revenir sains et saufs aux chantiers sans avoir sacré ou touché une croix.

C'était il y a bien longtemps mais les fêtes, Chasse-Galerie ou pas, restent toujours pour tous un temps magique.

provigo

Les supermarchés Provigo, les épiciers-proprios Provibec, les mini-marchés Jovi et les dépanneurs Provi Soir.

SUPER SPÉCIAL

Sur nos vêtements en cuir, suède et peau de mouton

BLOUSONS et VESTONS
en cuir et suède
à partir de

\$149.

MANTEAUX LONGS
en peau de mouton
à partir de

\$349

MANTEAUX 3/4
En peau de mouton
à partir de

\$299

BLOUSONS
en peau de mouton
à partir de

\$199

OUVERT LE SAMEDI 26 DÉC.



9475 ESPLANADE MONTREAL
tél: 387-8013
281 St-Vallier ouest
Ville de Québec
Tel: 629-2631

STATIONNEMENT GRATUIT

La loi «antiscab» a réduit la durée des conflits

■ Décriées par les syndicats pour leurs «trous» et leur inefficacité, les dispositions de la loi «antiscab» ont malgré leurs lacunes non seu-

lement réduit la durée des conflits où des scabs étaient utilisés mais aussi atténué l'effet de ces arrêts de travail sur les travailleurs et leur emploi. C'est du moins ce qui ressort d'une étu-

de du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail sur la Loi 45 et ses répercussions sur les conflits de travail entre 1972 et 1977, c'est-à-dire avant son entrée en vigueur et après, de 1978 à 1980.

Rappelons que cette loi a été déposée en juillet 1977 par le ministre du Travail de l'époque, Pierre-Marc Johnson, et ses dispositions antibriseurs de grève visaient un climat de travail plus serein et

des conflits de travail sans violence. Selon cette étude, la loi n'a pas eu tellement d'incidence sur l'usage des briseurs de grève au fil des années. La proportion des briseurs de grève est restée stable. Par

contre, la durée des conflits où il y a eu des «scabs» a diminué d'environ 35 p. cent après l'entrée en vigueur de la loi. «Les conflits où l'on signale la présence de scabs seraient donc plus courts que dans le passé.»

à l'encontre de l'esprit des dispositions de la loi. Le recours à des bénévoles pourrait devenir un problème plus aigu si l'on songe aux multiples occasions qui pourraient inciter un employeur à favoriser la venue de tels travailleurs ne pouvant être

«Les délais des enquêtes sont définitivement irrécyclables avec les buts que le législateur avait

Le constable a récupéré

■ (PC) — A l'heureuse surprise de ses collègues de travail, le constable Serge Gagnon, de la police de Longueuil, se remet lentement mais sûrement, après six semaines d'un coma sporadique, des blessures subies lors d'un vol à main armée raté, le 3 novembre, dans une succursale bancaire de cette banlieue de la Rive sud de Montréal.

C'est justement dans cet attentat que le compagnon de quart du constable Gagnon, le constable Michel Vincent, avait trouvé la mort, après avoir été atteint à la tête d'un projectile de carabine. Le constable Gagnon, pour sa part, était atteint de trois projectiles.

Il quittait l'unité des soins intensifs, le 15 décembre, et il ne semble pour l'instant garder aucune séquelle mentale de cette tragédie, se souvenant parfaitement bien de l'attentat dont il a été victime.

Amené à l'hôpital, il devait être gardé en vie artificiellement, et les opérations subséquentes, dont une pour lui enlever une balle logée dans un poumon, ont donné le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Les plus ardents souhaits du constable Gagnon: retourner à son travail... et chausser les patins pour aider l'équipe de hockey de la police de Longueuil, dont il s'inquiète des derniers résultats.

Message de paix de Mgr Henri Légaré

■ QUEBEC (PC) — Les problèmes du monde ne se régleront pas demain tout simplement; les tensions et la violence ne disparaîtront pas spontanément. Mais avec Dieu dans nos vies et dans la société, tout est possible; il y a lieu d'espérer des vies plus épanouies et un monde meilleur. Voilà ce qu'affirme Mgr Henri Légaré, président de la Conférence des évêques catholiques canadiens, dans un message à l'occasion de Noël.

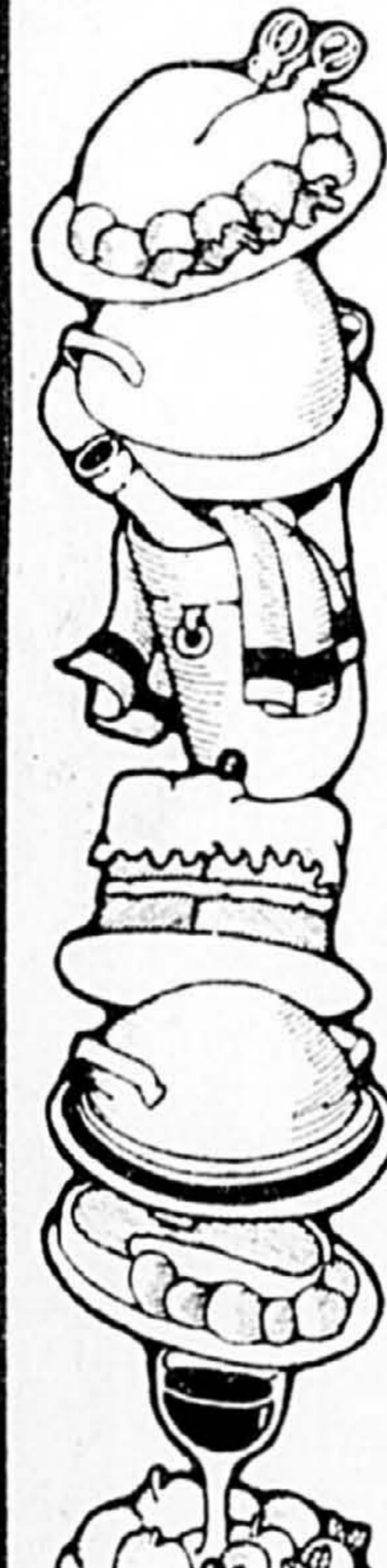
«En Amérique latine, au Moyen-Orient et en Irlande du Nord, par exemple, nous sommes témoins de luttes sanglantes où des populations s'affrontent et se détruisent, semant derrière elles la souffrance et la mort.»

«Là et ailleurs, la répression et la violation des droits humains sont revenues monnaie courante, blessant dans leur corps et leur esprit une foule de gens dont le seul crime est de lutter pour une société meilleure et plus humaine.»

«Il y a lieu d'espérer qu'avec Dieu, dit-il, prenne fin l'obscurité et l'oppression, pour que surgisse une lumière plus vive et un bonheur plus grand. C'est un souhait, c'est un vœu. C'est celui-là même que je voudrais partager avec vous à l'occasion de la fête de Noël et de l'année qui vient.»

Le président des évêques canadiens rappelle que le peuple d'Israël a fait face lui aussi à de graves problèmes au temps de l'Ancien testament. Et c'est l'annonce même d'un messie nouveau qui lui a redonné confiance et lui a permis d'espérer un monde et des temps meilleurs.

BIEN FÊTER C'EST D'ABORD BIEN MANGER.



Soyez de la fête dans le temps des fêtes.

LE JOUR DE NOËL:
RESTAURANT TROUBADOUR
Table d'hôte servie de 18h à 22h. À compter de 12.50\$ par personne* (Enfants de moins de 12 ans, 8.50\$). Le Père Noël nous rendra visite et distribuera des cadeaux aux enfants.

LA VEILLE DU JOUR DE L'AN:
RESTAURANT TROUBADOUR
Dîner gala servi dès 20h. Danse au son de «Claudia» et son ensemble. 24.75\$ par personne*. SALLE DE BAL LA GRANDE. Buffet gastronomique servi dès 20h. Danse au son de «Vic Cavallo» et son orchestre. 30.50\$ par personne*. Cotillons, flûtes, ballons, chapeaux.

LE JOUR DE L'AN:
RESTAURANT TROUBADOUR
Table d'hôte servie de 18h à 22h. À compter de 12.50\$ par personne* (Enfants de moins de 12 ans, 8.50\$). *Taux de service en sus. Réservez dès maintenant en composant le 842-4881.

Holiday Inn
PLACE DUPUIS
1415, rue St-Hubert
Montréal

Le CP devra rembourser les premiers propriétaires

■ TORONTO (PC) — La Cour suprême de l'Ontario a finalement décidé que le Canadien Pacifique ne paiera aux actionnaires de la compagnie Ontario and Quebec Railway qu'une très petite partie de la somme fixée par un jugement de 1978.

L'affaire a commencé en 1884, par l'autorisation de l'Ontario and Quebec de louer à perpétuité au Canadien Pacifique ses voies ferrées entre Montréal et Windsor, en Ontario.

Mais, avec les années, le Canadien Pacifique a loué ou vendu les terres dont on n'avait pas besoin.

En 1974, un actionnaire torontois de Ontario and Quebec, M. Joseph Pope, a intenté une action judiciaire de 400 millions contre le Canadien Pacifique, soutenant que cette compagnie n'avait loué que la voie ferrée, non les terres.

En 1978, le juge de première instance a statué que le Canadien Pacifique n'avait pas le droit de vendre des terres et il lui a ordonné de rembourser à Ontario and Quebec la valeur du marché des terres vendues, plus les intérêts.

A la suite de ce jugement, les actions de Ontario and Quebec, qui se vendaient depuis des années à 100\$, remontaient subitement à 15,000\$. Elles étaient de 10,500\$ mardi.



JOYEUX NOËL!
HOLT RENFREW

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE • ROCKLAND • FAIRVIEW • ANJOU • PLACE VILLE MARIE

Ouvert le 26 décembre de 13h à 17h.

A. Gold & Sons

Solde Annuel

DE 1h P.M. À 5h P.M. LE SAMEDI 26 DÉC.

CARDIGANS 100% LAINE
Tricot boucle avec boutons
Ord. \$100
\$50

PANTALONS EN FLANELLE
Ord. \$57.50
\$39.50

25% DE RABAIS
SUR TOUTE NOTRE COLLECTION 1981 DE COMPLETS PRÊTS-À-PORTER
DANS TOUTS NOS MAGASINS

CHEMISES SPORT
Manches longues
Tricot polyester et coton
Ord. \$32.50
\$15

CHEMISES HABILÉES
Manches longues
Ord. \$29.95 et \$35
\$22

CHAUSSURES SPORT ET HABILÉES
Ord. \$55 à \$65
\$40

CHAUSSURES SPORT ET HABILÉES
Ord. \$70 à \$85
\$50

BOTTES D'HIVER
Northern Plains
DE SUNN BUSH
Ord. \$120
\$90

BOTTES D'HIVER
SPORT ET HABILÉES
Ord. \$65 à \$95
\$50

PANTOUFLES VALENTINI
Ord. \$32.50
\$25

BOTTES HABILÉES
Ord. \$110 à \$150
\$80

CHAUSSURES HABILÉES
Ord. \$90 à \$145
\$70

VESTES CHEMISIER EN SUPER SUÈDE Ord. \$495 **\$458**
BLOUSONS AVIATEUR EN PEAU DE MOUTON Ord. \$325 **\$278**
BLAZERS EN CUIR OU EN PEAU DE PORC Ord. \$350 **\$294**
PARKAS «ARCTIQUE», CAPUCHON DÉTACHABLE, GARNI DE LOUP Ord. \$199.50 **\$158**

SUPERBES MANTEAUX EN SUÈDE ANGLAIS «LUNAR», PLEINE LONGUEUR, DOUBLES DE CASTOR RASE, AVEC SUPERBE COL DE LOUP Ord. \$1,600 **\$1,248**
MANTEAUX DE CUIR PLONGE AVEC COL DE LOUP Ord. \$625 **\$498**
MANTEAUX DE TWEED IRLANDAIS RAVISSANTES CRÉATIONS Ord. \$275 **\$228**
ÉLÉGANTS MANTEAUX CEINTURÉS EN TWEED, GLISSIÈRES À L'AVANT Ord. \$375 **\$249**

VESTONS SPORT SIMILI SUÈDE Ord. \$125 **\$99**

BLOUSONS AVIATEUR Ord. \$70 et \$80 **\$50**

ÉPARGNEZ \$107 SUR NOS MANTEAUX EN CUIR, PEAU DE PORC, TWEED OU CACHEMIRE ET LAINE REHAUSSÉS D'UN COL DE FOURRURE.
Ordinaire \$575 **\$468**
Épargnez \$107
Cols en chat sauvage, loup ou castor rase

GANTS EN PEAU DE PORC DOUBLES DE PELUCHE Ord. \$27.50 **\$11.50**

GANTS EN PEAU DE PORC DOUBLES DE FOURRURE Ord. \$27.50 **\$18.50**

CARDIGANS WOLSEY Devant en suède Ord. \$100 **\$69**

FOULARDS 70% Cachemire, 30% laine tartans écossais assortis Ord. \$50 **\$40**

1/2 PRIX CANADIENNES EN VELOURS CÔTELÉ FABRIQUÉES EN ITALIE ORDINAIRE \$230 **\$115**

VESTONS SPORT EN SUPER SUÈDE Ord. \$495 **\$398**

BLOUSONS AVIATEUR Doubles de duvet, capuchon garni de fourrure Ord. \$175 **\$148**

CRAVATES EN PURE SOIE Ordinaire \$15 à \$20 **\$12.50**

VESTES SAFARI Ordinaire \$99.50 **\$69**

CRAVATES EN PUR CACHEMIRE Ord. \$30 **\$20**

POUR UN MEILLEUR CHOIX, MAGASINEZ TÔT SAMEDI

388 o., Ste-Catherine •
Les Galeries d'Anjou •
Le Carrefour Laval •

A. Gold & Sons

• 960 o., Ste-Catherine
• Fairview, Pointe-Claire
• Les Promenades St-Bruno

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte-Blanche et la carte A. Gold & Sons

Rapatriment: Mme Thatcher répondra à Lévesque mais Westminster n'attendra pas

■ LONDRES (d'après AFP et PC) — Le gouvernement britannique n'a guère l'intention de «suspendre» l'examen par le Parlement de Westminster du projet de rapatriement de la constitution canadienne comme l'a demandé le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déclaré hier un porte-parole du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher. Par contre, on a confirmé que le gouvernement britannique a décidé d'attendre le résultat de l'appel interjeté par les Indiens de l'Alberta devant les tribunaux avant de tenir le débat. Le projet de loi britannique devant permettre le rapatriement à Ottawa de la constitution canadienne, conservée à Westminster depuis 1867, a été introduit mardi soir en première lecture à la Chambre des communes.

La publication de ce projet de loi accompagne le document canadien sur la réforme de l'Acte de l'Amérique du nord britannique (loi fondamentale du Canada) qui

avait été officiellement transmis le 9 décembre dernier à Londres à la reine Elizabeth d'Angleterre.

Le projet de loi britannique doit à présent faire l'objet d'un débat en seconde lecture aux Communes avant le vote des députés et ensuite des Lords.

Ce débat devrait intervenir au début du mois de janvier après les vacances parlementaires de Noël et le vote final, estime-t-on à Westminster, pourrait avoir lieu avant la fin février.

Le projet constitutionnel canadien, qui inclut une «charte des droits et des libertés» et une formule d'amendement de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, a été approuvé par le Parlement fédéral canadien et les neuf gouvernements des provinces canadiennes anglophones, à l'exception du Québec (province à majorité francophone).

Mme Thatcher répondra

Le premier ministre québécois a, cette semaine, écrit personnel-

lement au premier ministre britannique Mme Margaret Thatcher, pour lui demander de «suspendre l'étude au Parlement de Westminster» du projet de rapatriement de la constitution canadienne. M. Lévesque a demandé aussi à Mme Thatcher d'attendre que les tribunaux se soient prononcés sur le «droit de veto» du Québec. M. Lévesque a fait valoir qu'une suspension de l'étude de la demande canadienne «est la seule attitude qui soit compatible avec les exigences de la justice compte tenu de la situation unique du Québec».

Un porte-parole de Downing Street a également précisé hier que Mme Thatcher allait incessamment répondre à la lettre de M. Lévesque mais que la procédure parlementaire allait suivre son cours.

Dans les milieux officiels britanniques on demeure confiant que le projet de loi autorisant le rapatriement de la constitution canadienne recevra l'aval du Parlement de Westminster. Ainsi, ajoute-t-on, le Canada, pays

membre du Commonwealth, cesserait officiellement d'être une colonie de la couronne.

Le pourvoi des Indiens

Mais la cause des Indiens en Cour d'appel de Grande-Bretagne qui a été fixée aux 1er et 2 février, permettra de gagner du temps.

Les Indiens sont d'un avis contraire au gouvernement qui, le 11 décembre dernier, a déclaré que «toutes les obligations des traités avec les Indiens... sont devenues la responsabilité du gouvernement du Canada en devenant indépendant, au plus tard avec le statut de Westminster de 1931».

Pour les Indiens, cette responsabilité relève toujours de la Grande-Bretagne, qui doit donc s'assurer que leurs droits sont respectés avant d'accepter le rapatriement.

Entre-temps, Justice, la section britannique de la Commission internationale des juristes, tiendra une conférence sur les traités avec les Indiens, le 27 janvier.

Le président de cette conféren-

ce sera lord Elwyn Jones, un ancien solliciteur général. Il y aura également la participation de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan.

M. Paul Sieghart, président du comité exécutif de Justice, a souligné que la section britannique était vouée à la préservation des libertés traditionnelles dans les territoires relevant de la compétence de Westminster.

La position du gouvernement britannique sur les Indiens est appuyée par le comité parlementaire des affaires étrangères, présidé par sir Anthony Kershaw.

Un autre rapport du comité sera publié le 18 janvier, a fait savoir l'un de ses membres, le député travailliste George Foulkes, mais rien ne sera changé dans l'attitude de première du comité.



photo CP
Le bureau de la première ministre de Grande-Bretagne, Mme Margaret Thatcher, a fait savoir hier qu'elle répondra incessamment au premier ministre Lévesque.



Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain

La région de Montréal métropolitain accueille le nouveau Centre de coordination des

Urgences Santé

Vous êtes gravement malade, blessé(e) ou en détresse?

Vous avez besoin

- d'un médecin à domicile
- d'une ambulance
- d'une référence

Le seul numéro de téléphone à retenir:

Urgences Santé

842-4242

Une équipe de personnes attentives et compétentes

Browns

LE 26 DÉCEMBRE, À COMPTER DE 13h... BROWNS LANCE SON GRAND SOLDE SEMI-ANNUEL

De 10 à 50% de rabais sur la marchandise courante: bottes, souliers, sacs à main, etc... Articles pour femmes, hommes et enfants.

Browns

Rockland, Fairview, Chemin Queen Mary, Place Ville-Marie, Carrefour Laval, Centre Laval, Les Galeries d'Anjou. Tél.: 334-5512.

L'amour... source de joie ineffable que nous devons partager surtout à l'occasion de Noël



Ouvert ce soir jusqu'à 6h. Fermé vendredi, le 25 décembre. Réouverture samedi, le 26 décembre à 13h.

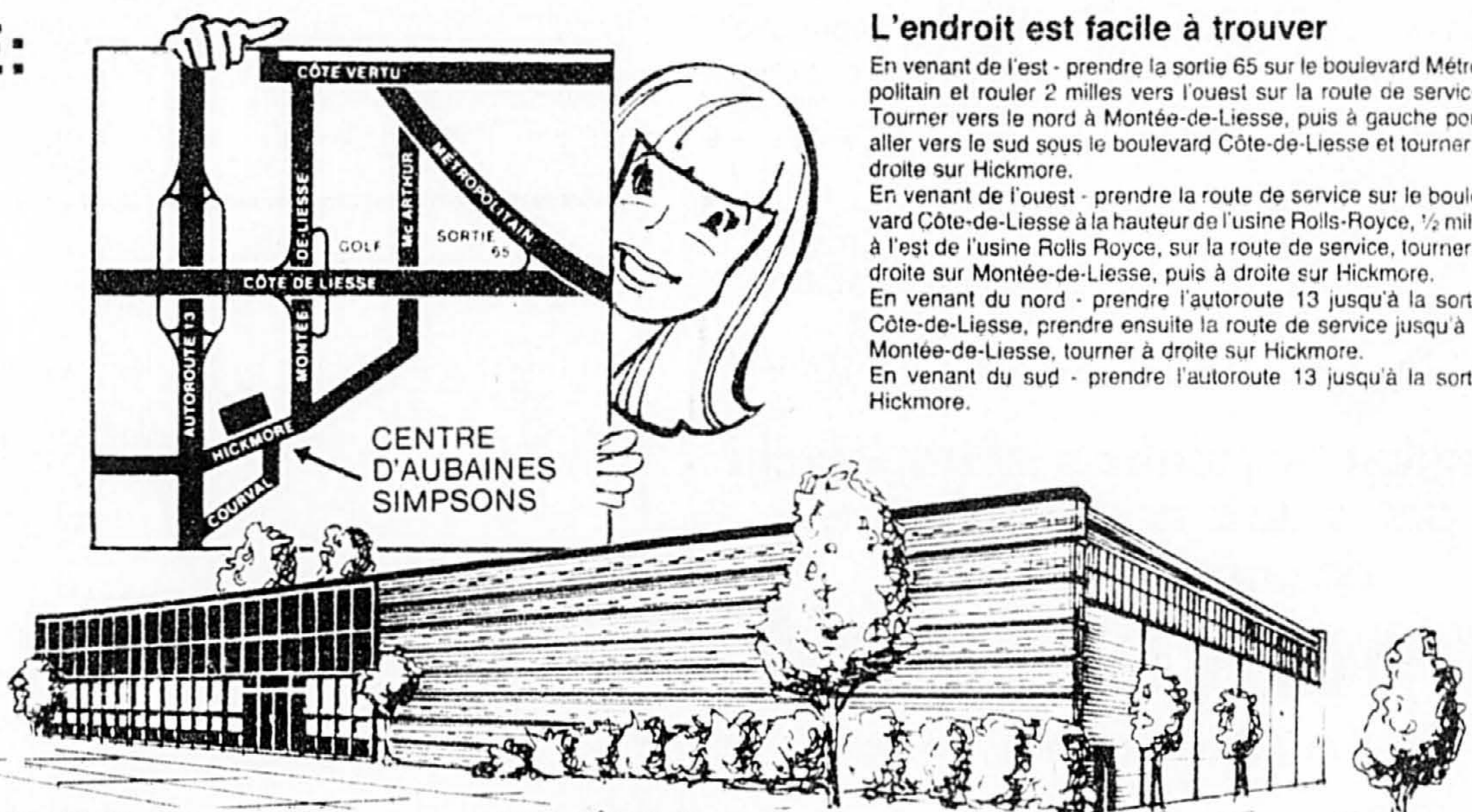
À NE PAS MANQUER! LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE DÈS 13H

SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSONS

**VEUILLEZ NOTER:
NOUVELLE ADRESSE PERMANENTE:
4895 RUE HICKMORE
VILLE ST-LAURENT**
Une rue dépassée
l'Entrepôt Simpsons

Samedi, de 13h à 17h, lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30, jeudi de 9h30 à 18h. Redécouvrez les soldes d'entrepôt - maintenant plus importants et plus intéressants que jamais! De bons achats pour le foyer... de super achats-mode pour la famille! Plus d'espace pour faire vos achats et le même service amical et courtois. Et bien sûr, la garantie Simpsons... Satisfaction ou remboursement. Soyez au rendez-vous... samedi 26 décembre.

Quantités limitées. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.



L'endroit est facile à trouver

En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce, 1/4 mille à l'est de l'usine Rolls Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre ensuite la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.

Vous trouverez des vêtements à des prix de solde pour toute la famille

Venez au Centre d'aubaines pour acheter tout ce dont votre famille a besoin, à des prix qui ne grèveront pas votre budget! Vêtements-mode de la saison offerts à des prix imbattables! Faites vite pour un meilleur choix!

ROBES POUR DAMES

Robes des plus élégantes robes d'automne dernière-mode! Variété de couleurs, tissus, tailles moyennes et demi-tailles.

9⁹⁹ à 14⁹⁹

Rayon 616, entrepôt seulement.

BOUS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT

Modèle d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis, tous en parfaite condition de fonctionnement.

TÉLÉVISEURS-COULEUR DE MARQUES RÉPUTÉES

75 seul. Modèles 14", 20" et 26" dans le groupe. Modèles d'étalage et de démonstration.

Prix orig. Simpsons 449.99 à 1799.95

329⁹⁹ à 1299⁹⁹

CHAÎNES STÉRÉO MODULAIRES

60 seul. Modèles d'étalage et de démonstration.

Prix orig. Simpsons 199.99 à 999.99

99⁹⁹ à 799⁹⁹

RADIOS

200 seul. Radios portatives et de table. Modèles d'étalage et de démonstration.

Prix orig. Simpsons 29.99 à 699.99

19⁹⁹ à 499⁹⁹

Rayon 395, entrepôt seulement.

MOQUETTE. Rabais 50%

Coupons de moquette, tapis décoratifs "Kansu" et chemins. Tapis tressés "Moulin Blanc" 9' x 12'.

Prix ord. Simpsons 189.98 99⁹⁹

Rayon 376, entrepôt seulement.

MEUBLES JUVÉNILES

12 seul. Lits pour bébés. Styles et coloris divers.

Prix ord. Simpsons \$150 à \$249

99⁹⁹ à 165⁹⁹

Rayon 473, entrepôt seulement.

MATELAS ET SOMMIERS

Rabais 75% Vaste sélection de constructions et de recouvrements, tous de marques réputées. Quelques-uns légèrement défraîchis, mais tous neufs.

MEUBLES POUR SALLE À DINER

1 seul. Ens. 7 pces "Canapar" pour salle à diner.

Table ovale avec 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style traditionnel

1684.00 1289⁹⁹

1 seul. Ens. 7 pces "Bogdon & Gross" pour salle à diner.

Table rectangulaire avec 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Fini acajou

Special 1949⁹⁹

1 seul. Ens. 7 pces "Henri Vallières" pour salle à diner.

Table ronde avec 1 rallonge, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style contemporain. Fini orme rouge

Special 799⁹⁹

1 seul. Ens. 7 pces "Sklar Pepler" pour salle à diner.

Table ovale à piedestal, avec 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Fini érable

1127.00 819⁹⁹

1 seul. Ens. 3 pces "Marius Ouellet" pour dinette.

Table ronde avec panneau abattant, 2 chaises. Fini érable

364.98 239⁹⁹

1 seul. Causeuse "National Woodcraft". Bois apparent fini érable.

Recouvrement motif écossais brun

219.98 169⁹⁹

1 seul. Canapé et repose-pieds "Yu Go".

Recouvrement motif écossais brun. Cadre fini pin foncé

Special 319⁹⁹

2 seul. Causeuse-lit "National Woodcraft".

Appui-bras s'abaissant pour former lit pour une personne

Special 219⁹⁹

MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

1 seul. Ens. 4 pces "Dixie Furniture" pour chambre à coucher.

De la collection "Cape Cod". Commode double, miroir, chiffonnier avec porte, chevet 54" x 60". Fini pin naturel

1399.92 1099⁹⁹

1 seul. Ens. 5 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher.

Commode double, miroir, chiffonnier avec porte, lit 54" à panneaux, table de chevet. Style contemporain. Fini bouleau naturel

918.92 549⁹⁹

1 seul. Ens. 4 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher.

Commode triple, miroir-étagère, chiffonnier avec porte, lit 54" à panneaux

979.92 599⁹⁹

1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" pour chambre à coucher.

Commode triple, miroir jumelé, chiffonnier avec porte, chevet 54" x 60". Style contemporain

859.98 689⁹⁹

1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" pour chambre à coucher.

Commode double, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" x 60"

719.98 579⁹⁹

TABLE D'APPOINT ET UNITÉS MURALES

Prix réduits pour solde rapide

Vaste sélection de tables d'appoint et d'unités murales. Plusieurs modèles, la plupart de genre unique. Fins-de-serie, modèles d'étalage, quelques-uns légèrement endommagés. Tous vendus tel quel.

MEUBLES STYLE COLONIAL

1 seul. Ens. 7 pces "Yu Go" pour salle à diner.

Table ronde à piedestal, avec 2 rallonges, 4 fauteuils de capitaine, bahut et vaisselier. Fini érable

1463.00 999⁹⁹

1 seul. Ens. 7 pces "Yu Go" pour salle à diner.

Table ronde avec 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Fini érable

1127.00 819⁹⁹

1 seul. Ens. 3 pces "Marius Ouellet" pour dinette.

Table ronde avec panneau abattant, 2 chaises. Fini érable

364.98 239⁹⁹

1 seul. Causeuse "National Woodcraft". Bois apparent fini érable.

Recouvrement motif écossais brun

219.98 169⁹⁹

1 seul. Canapé et repose-pieds "Yu Go".

Recouvrement motif écossais brun. Cadre fini pin foncé

Special 319⁹⁹

2 seul. Causeuse-lit "National Woodcraft".

Appui-bras s'abaissant pour former lit pour une personne

Special 219⁹⁹

MEUBLES EN TECK

1 seul. Unité murale. Unité supérieure à portes vitrées,

unité de base à 3 tiroirs

410.00 259⁹⁹

1 seul. Unité murale. Unité supérieure à portes coulissantes,

unité de base à 3 tiroirs

369.98 259⁹⁹

1 seul. Unité murale. Unité supérieure à grandes portes vitrées,

unité de base à 2 portes

415.00 329⁹⁹

1 seul. Table pour salle à diner, avec rallonges dissimulées

219.98 149⁹⁹

1 seul. Unité murale. Unité supérieure à 4 grandes portes vitrées,

unité de base à 4 portes

799.98 499⁹⁹

1 seul. Unité murale. Unité supérieure à tablette ouverte,

2 portes vitrées; unité de base à 2 portes

498.00 379⁹⁹

1 seul. Table à café

267.00 99⁹⁹

9 seul. Tables d'appui. Dessus en verre fumé

109.98 59⁹⁹

1 seul. Unité murale 2 pces

679.96 529⁹⁹

1 seul. Table gigogne

124.98 79⁹⁹

1 seul. Table gigogne

109.98 69⁹⁹

1 seul. Table de nuit

99.98 69⁹⁹

1 seul. Bahut

479.98 399⁹⁹

1 seul. Bahut et vaisselier. Vaisselier à porte vitrée, bahut à 2 portes

379.96 299⁹⁹

ENS. DÎNETTE

1 seul. Bahut et vaisselier. Jaune

Prix orig. Simpsons 409.98 199⁹⁹

1 seul. Ens. 5 pces. Table fini chêne sylvestre, 4 chaises, recouvrement châtaigne

614.98 459⁹⁹

1 seul. Ens. 5 pces. Table blanc/chrome, 4 chaises, recouvrement jaune

509.98 379⁹⁹

1 seul. Ens. 5 pces. Table chrome, dessus orme, 4 chaises, recouvrement couleur chameau

329.98 279⁹⁹

1 seul. Ens. 5 pces. Table 4 chaises dossier osier, siège à recouvrement érable "rexford"

449.98 394⁹⁹

1 seul. Ens. 2 pces. Table hêtre. Banc de coin. Fini teck vieilli "Essex"

337.99 279⁹⁹

ENSEMBLES CANAPÉ ET FAUTEUIL

Tous de marques réputées. Variété de modèles et de recouvrements. Tous de genre unique. Quelques canapés-lits à prix spéciaux dans le groupe.

499⁹⁹ à 699⁹⁹

Rayon 401, entrepôt seulement

ARTICLES DE QUINCAILLERIE

Sélection d'outils motorisés "Black & Decker" et "Skil".

Prix ord. Simpsons 21.99 à 159.99

12⁹⁹ à 99⁹⁹

Solde! Tronçonneuses à essence ou électriques "Homelite".

Prix ord. Simpsons 94.95 à 369.95

54⁹⁹ à 236⁹⁹

Rabais 50% - Pare-étincelles avec portes en verre.

Poêles à bois variés 99⁹⁹

Rabais 50% - Tondeuses électriques ou à essence remises à neuf. Garantie d'un an.

Rabais 40% - Coiffeuses et lavabos. Modèles divers.

Rayon 690, entrepôt seulement

APPAREILS ELECTROMÉNAGERS

Modèles usages, d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement.

40 seul. Machine à laver "Beaumarck".

Prix orig. Simpsons 459.95 à 619.95

359⁹⁹ à 494⁹⁹

13 seul. Séchoir "Beaumarck".

Prix orig. Simpsons 329.95 à 429.95

249⁹⁹ à 334⁹⁹

27 seul. Cuisinière "Beaumarck".

Prix orig. Simpsons 509.95 à 1059.95

404⁹⁹ à 869⁹⁹

61 seul. Réfrigérateur "Beaumarck".

Prix orig. Simpsons 279.99 à 999.95

209⁹⁹ à 819⁹⁹

26 seul. Lave-vaisselle "Beaumarck".

Prix orig. Simpsons 509.95 à 629.95

404⁹⁹ à 504⁹⁹

Rayon 430, entrepôt seulement

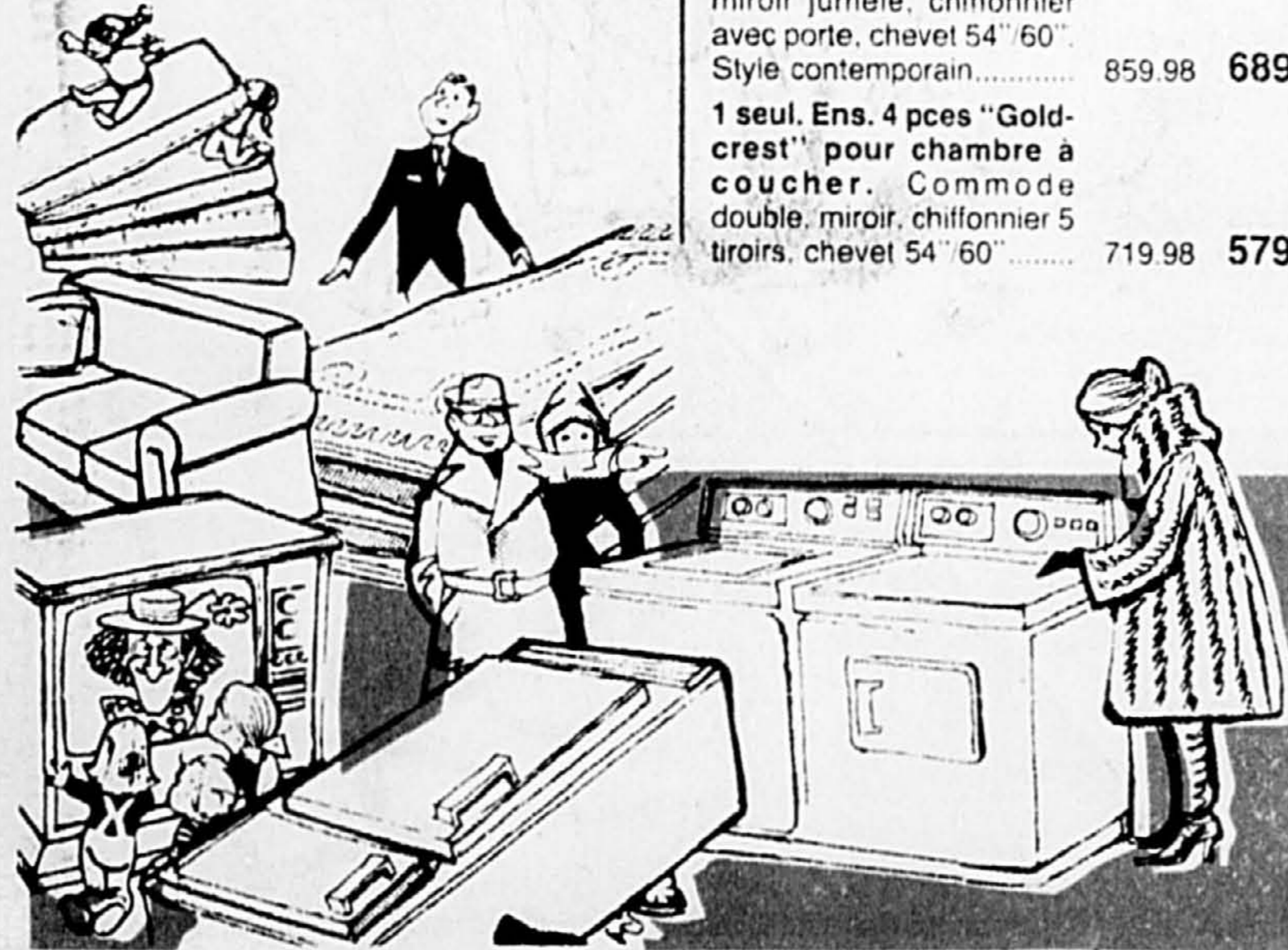
Plusieurs autres articles non énumérés à prix réduits. Pour achat en personne seulement

ASPIRATEURS

10 seul. Aspirateur vertical "Beaumarck", 99002	169.99	129 ⁹⁹
18 seul. Aspirateur vertical "Beaumarck", 99004	289.99	219 ⁹⁹
6 seul. Balai électrique "Beaumarck", 99030	109.99	79 ⁹⁹
10 seul. Balai électrique "Beaumarck", 99020	84.99	59 ⁹⁹
8 seul. "Beaumarck" avec "Electrobrosse", 98300	259.99	199 ⁹⁹
3 seul. "Beaumarck" avec "Electrobrosse", 98600	419.99	339 ⁹⁹
2 seul. Aspirateur-traineau "Beaumarck", 97300	159.99	119 ⁹⁹
5 seul. Aspirateur-traineau "Beaumarck", 97200	129.99	89 ⁹⁹

Rayon 371, entrepôt seulement

**TOUS LES JOUETS
1/2 PRIX**
Rayon 470, entrepôt seulement



Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpsons qui aura lieu le samedi 26 décembre, l'entrepôt Simpsons situé au 4895, rue Hickmore à Ville St-Laurent SERA FERMÉ AUJOURD'HUI, JEUDI 24 DÉCEMBRE ET DEMAIN, LE VENDREDI 25 DÉCEMBRE